

*PROVINCE DE NAMUR*



*VILLE DE  
ROCHEFORT*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE  
BUDGET DE L'EXERCICE 2008**

## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<b>CONSIDERATIONS LIMINAIRES</b>	4
<b><u>Première partie : Le service extraordinaire</u></b>	7
<b>1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)</b>	
Tableau synthétique	8
1.1. Administration générale	9
1.2. Incendie	9
1.3. Communication (voirie – cours d’eau - espaces publics)	9
1.4. Economie – Tourisme – Eau	10
1.5. Enseignement	11
1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	11
1.7. Cultes	12
1.8. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	12
1.9. Prélèvements	13
1.10. Exercices antérieurs	13
1.11. Le total des dépenses extraordinaires	14
<b>2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)</b>	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	15
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	15
2.3. Commentaires	15

	<u>Pages</u>
<b><u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u></b>	17
<b><u>Préambule</u></b>	18
<b>3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)</b>	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	19
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	23
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	23
3.1.2. La dette communale	24
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	28
3.1.4. Les dépenses de transferts	30
3.1.5. Les provisions pour risques et charges	31
3.1.6. La Police	32
3.1.7. Les prélèvements pour les fonds de réserve	32
3.1.8. Les exercices antérieurs	33
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	33
3.3. Le total des dépenses ordinaires	34
<b>4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)</b>	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	36
4.1. Les transferts	39
4.1.1. Le chiffre global	39
4.1.2. Les impôts	39
4.1.3. Les subventions ordinaires	42
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat	44
4.2. Les prestations	44
4.3. La dette	45
4.4. Les prélèvements	46
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	47
<b>5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE</b>	48
<b>6. LE RESULTAT BUDGETAIRE</b>	51

## CONSIDERATIONS LIMINAIRES

### 1. Le budget

#### 1.1. Le budget est un document politique.

Il traduit en chiffres les choix des instances dirigeantes de la commune. En effet, leurs choix :

- d'une part, se concrétisent dans des projets lesquels engendrent des dépenses et
- d'autre part, requièrent des moyens financiers dont l'origine doit être précisée.

De la sorte, le budget constitue un guide annuel pour l'administration de la commune.

#### 1.2. Le budget est un acte d'autorisation.

Le Conseil communal donne l'autorisation au Collège communal, organe exécutif, d'effectuer les dépenses et de percevoir les recettes limitativement spécifiées dans le budget, sans que les crédits ne créent de droits ou d'obligations (en effet, sauf exceptions, des actes d'exécution sont prescrits par la loi communale ou par d'autres législations, par exemple en matière de marchés publics).

#### 1.3. Les données du budget ont un caractère prévisionnel.

Le budget ne contient pas de recettes ou de dépenses effectives mais bien des estimations les plus précises possible de celles-ci.

#### 1.4. Le budget constitue un instrument de gestion.

Il fixe les limites à ne pas dépasser (dépenses) et les objectifs atteindre (recettes) au cours d'un exercice.

En fin d'exercice, la comparaison avec les éléments du compte au travers de différents indicateurs permet de jauger la manière dont il a été exécuté.

#### 1.5. Depuis 1995, la comptabilité budgétaire a été améliorée en une « nouvelle comptabilité communale » (NCC).

Elle s'est ainsi vu adjoindre une comptabilité générale dont l'apport est certain, spécialement dans la prise en compte d'une dimension patrimoniale (valorisations, bilan, ...).

Cependant, même dans ce nouveau cadre, le budget est resté la  pierre angulaire de la comptabilité communale  :

- la liaison vers la comptabilité générale se fait de manière automatisée (informatisée) au départ du code économique de l'article budgétaire
- la comptabilité générale enregistre la mise en oeuvre du budget. C'est ainsi que l'on parle d' « exécution du budget » pour désigner les opérations comptables proprement dites.

Une commune se différencie à maints égards d'une entreprise privée. Une compréhension correcte des finances communales requiert en conséquence :

- d'en considérer toutes les facettes, qu'elles soient budgétaires ou comptables, et les spécificités (ex. régime fiscal, domanialité publique, ...)
- de ne pas perdre de vue les objectifs : non pas le profit mais le service public, l'intérêt général.

#### 1.6. Par arrêté du 05.07.2007 publié au Moniteur Belge du 22.08.2007 (pp. 43.911 à 43.922), le Gouvernement wallon a réformé le « Règlement Général de la Comptabilité Communal » (R.G.C.C.).

Selon la circulaire ministérielle du 04.10.2007 relative à l'élaboration des budgets pour l'année 2008, « *L'objectif de ce projet de refonte du R.G.C.C., a été centré sur une optimisation des règles existantes afin de faciliter la bonne gouvernance par une meilleure transparence et une meilleure exploitation de la comptabilité ...* ».

Le nouveau R.G.C.C. entrera en vigueur au 1er janvier 2008, pour respecter le cycle annuel d'un exercice comptable, sauf pour les dispositions relatives à l'élaboration des budgets de l'exercice 2008, qui sont entrées en vigueur le jour de la publication de l'arrêté. A noter cependant que plusieurs modifications importantes attendent encore la publication d'arrêtés ministériels d'application. Au niveau budgétaire, il s'agit essentiellement du nouveau concept de « projet extraordinaire », de la modélisation de l'avis rendu par la Commission budgétaire, de la possibilité de mettre en place une gestion du stock et de la constitution d'une base locale de données comptables standardisées exploitable informatiquement qui semble être un pas vers une comptabilité analytique.

1.7. Enfin, d'un point de vue plus formel, rappelons que les documents budgétaires comprennent obligatoirement :

- le budget proprement dit, avec les services ordinaire et extraordinaire présentés l'un après l'autre dans un document unique ; chacune des deux parties (ordinaire puis extraordinaire) contient :
  - en tête, le tableau de synthèse (et son annexe) qui permet d'inscrire dans le corps du budget le résultat escompté de l'exercice précédent
  - ensuite, les prévisions de recettes et de dépenses (corps du budget), présentées
    - . successivement en ce qui concerne le service ordinaire (les dépenses ordinaires : pp.4-52 puis les recettes ordinaires pp.53-70) et
    - . les unes en regard des autres en ce qui concerne le service extraordinaire (pp.6-53)
  - et, enfin, les tableaux récapitulatifs des dépenses et des recettes (service ordinaire : pp.72 et 73 ; service extraordinaire : pp.54 et 55) suivis de tableaux comparatifs.

Etant donné que les comptes de l'exercice 2006 n'ont pas encore été transmis au Collège pour être soumis au Conseil Communal, les chiffres repris dans le tableau de synthèse du budget 2008 ainsi que dans la colonne « Compte 2006 » du corps du budget, correspondent en fait aux crédits du budget 2006 après la dernière modification budgétaire de l'exercice 2006.
- un document contenant les annexes qui justifient les principaux crédits, facilitent et éclairent la lecture du budget (ce document est repris ci-après sous le vocable « annexe »)
- l'avis de la commission instituée par l'article 12 du RGCC qui doit donner un avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget, « *en ce compris la projection sur plusieurs exercices de l'impact au service ordinaire des investissements significatifs* » (nouveau par rapport à l'ancien règlement).

En outre, le budget est accompagné :

- du présent rapport de synthèse
- de la note de politique générale et financière de la commune
- du rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune.

## 2. Le rapport de synthèse

- 2.1. Comme il se doit, s'agissant d'analyser des données chiffrées, la prudence est de mise dans l'interprétation.
- 2.2. En outre, il faut bien évidemment garder à l'esprit les caractéristiques propres d'un document budgétaire (voir point 1), et en particulier son caractère prévisionnel.
- 2.3. Les spécificités de Rochefort doivent être prises en compte dans toute tentative d'analyse. En effet, les caractéristiques démographiques, socio-économiques, environnementales, historiques, etc., influent de manière positive ou négative, tantôt sur les recettes tantôt sur les dépenses, et le plus souvent sur les deux.  
A titre indicatif, on peut mentionner les particularités suivantes :
- la gestion par la Ville de la distribution d'eau sur une partie de son territoire
  - la concession d'un abattoir public
  - l'existence d'une régie
  - l'ouverture d'une nouvelle maison de repos
  - la croissance démographique et la structure démographique
  - le ramassage des déchets ménagers par les services de la Ville.
- 2.4. Par ailleurs, certaines variations de crédits peuvent être liées à des événements non récurrents (octroi d'un subside exceptionnel ou d'une avance, bénéfiques exceptionnels, ...).
- 2.5. Afin de permettre une évaluation de la situation financière, plusieurs tableaux ont été élaborés dans le présent rapport ; ceux-ci synthétisent des données des exercices antérieurs et/ou des montants moyens de communes similaires.  
Une partie des données provient du document établi le 10.12.2007 par Dexia Banque S.A. et intitulé «Profil financier individuel de Rochefort». Cette étude compare notamment les recettes et dépenses de Rochefort à celles de communes similaires <sup>(1)</sup> ainsi qu'aux moyennes provinciales et régionales (Liège et Charleroi non compris).
- 2.6. Deux remarques plus techniques :
- afin de faciliter la comparaison, les chiffres relatifs aux exercices antérieurs à 2002 ont été convertis en euros.
  - dans les tableaux, certaines discordances non significatives peuvent apparaître consécutivement aux arrondis (totalisation de pourcentages, ...).

---

(1) Dexia Banque a utilisé 101 indicateurs afin de définir 13 catégories (« clusters ») de communes wallonnes. Ces clusters regroupent des communes wallonnes possédant un profil similaire en termes démographiques, économiques et sociaux. L'objectif est « de fournir un cadre de référence pertinent pour la comparaison des états financiers des communes ».

Rochefort est ainsi classée dans un cluster « W7 » regroupant 17 communes décrites comme suit : « Cette catégorie regroupe de nombreuses communes-centres des provinces de Luxembourg, du sud des provinces de Namur et de Liège [...] dont l'activité dominante reste le secteur primaire (agriculture et forêt) et le tourisme. Ces communes présentent une certaine similitude avec celles du cluster W6 (ruralité, faible niveau de revenus) mais elles s'en différencient par une taille sensiblement plus élevée (7 500-10 000 hab.) et une expansion démographique moins soutenue, voire en déclin. Elles sont surtout caractérisées par un niveau significatif de centralité et d'attractivité touristique (à l'exception de Florennes) qui se traduit par un bon niveau d'équipement tertiaire tant public (administration, écoles, hôpitaux) que privé (commerces, hôtels, restaurants...). »

Ce cluster rassemble les communes suivantes : Aywaille, Beauraing, Bertrix, Bouillon, Chimay, Couvin, Durbuy, Florennes, Florenville, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Neufchâteau, Philippeville, Rochefort, Saint-Hubert, Stavelot et Vielsalm.

Pour plus d'informations, on peut utilement consulter le dossier spécial consacré à la typologie « socio-économique » des communes repris dans le numéro d'août 2007 de la brochure « Finances locales » et également disponible sur le site Dexia : <http://www.dexia.be/Fr/Professional/PublicFinance/oursector/Publications/SpecialStudy/>

**Première partie :**  
**Le Service extraordinaire**

## 1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (p.54 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2008, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

<b>Exercice 2008 - Dépenses extraordinaires</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Dép./hab.</b>
<b>Administration générale</b>	319.250	5,23 %	26,35
<i>*patrimoine (124)</i>	305.000	4,99 %	25,17
<i>*administration (100/104/133)</i>	14.250	0,23 %	1,18
<b>Incendie</b>	4.000	0,07 %	0,33
<b>Communication (voirie - cours d'eau - espace public) (421 et 766)</b>	1.383.500	22,66 %	114,17
<b>Economie - Tourisme - Eau</b>	728.000	11,92 %	60,08
<i>*eau (874)</i>	598.000	9,79 %	49,35
<i>*autres activités économiques (520 et 530)</i>	80.000	1,31 %	6,60
<i>*tourisme (561/562/563/569)</i>	30.000	0,49 %	2,48
<i>*sylviculture (640)</i>	10.000	0,16 %	0,83
<i>*abattoir (873)</i>	10.000	0,16 %	0,83
<b>Enseignement</b>	172.500	2,82 %	14,24
<b>Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque</b>	916.500	15,01 %	75,63
<i>*sports (764)</i>	676.500	11,08 %	55,83
<i>*culture (762/767/771)</i>	240.000	3,93 %	19,81
<b>Cultes</b>	40.000	0,66 %	3,30
<b>Aide sociale - Soins de santé</b>	0	0,00 %	0,00
<b>Salubrité publique - Urbanisme - Logement</b>	2.368.500	38,79 %	195,45
<i>*logement (922)</i>	1.255.000	20,55 %	103,56
<i>*rénovation urbaine (930)</i>	750.000	12,28 %	61,89
<i>*eaux usées (877)</i>	228.500	3,74 %	18,86
<i>*développement rural (930)</i>	125.000	2,05 %	10,32
<i>*cimetières (878)</i>	10.000	0,16 %	0,83
<b>Dépenses non imputables</b>	0	0,00 %	0,00
<b>TOTAUX Exercice propre</b>	<b>5.932.250,00</b>	<b>97,15 %</b>	<b>489,54</b>
Prélèvements	174.000,00	2,85 %	14,36
Exercices antérieurs	0,00	0,00 %	0,00
<b>TOTAUX Budget global</b>	<b>6.106.250,00</b>	<b>100,00 %</b>	<b>503,90</b>



La description détaillée des investissements se trouve au point 2 des annexes (PROGRAMME DETAILLE DES INVESTISSEMENTS ET DES MOYENS DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2008 – pp. 3 à 8).

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2008.

### **1.1. Administration générale**

- Les services administratifs seront dotés de l'équipement complémentaire qui se révélerait indispensable (informatique, matériel de bureau, mobilier. Total : 13.500 EUR).
- Un crédit de 150.000 EUR est inscrit afin de pouvoir réaliser diverses acquisitions foncières (bois, emprises lors de travaux, terrains nécessaires à la mise en œuvre de lotissements à Wavreille ou du P.C.A. de Montgauthier, ...).
- 5.000 EUR permettront quelques travaux d'aménagement à l'un ou l'autre logement communal
- La Ville doit assumer les charges du propriétaire dans les bâtiments loués à La Poste à Jemelle (150.000 EUR).

### **1.2. Incendie**

Complétement au renouvellement partiel des tenues inscrit au service ordinaire, l'équipement du Service d'Incendie se poursuit avec l'achat de matériel d'intervention (3.000 EUR) et de mobilier (1.000 EUR).

### **1.3. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)**

1.383.500 EUR (22,66 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites de communication.

En ce domaine, 4 projets qui figuraient déjà au Programme triennal 2004-2006 des investissements (P.T.R.) susceptibles d'être subventionnés par la Région Wallonne ont dû être réinscrits tant dans le programme triennal 2007-2008 que dans le budget 2008 :

- modernisation de la rue de Gemeroye à Rochefort (180.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue des Escaliers à Jemelle (160.000 EUR)
- première phase de la modernisation de l'Impasse de la Brasserie et des rues du Fays et du Congo à Jemelle (270.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue de Sovette à Lavaux-Ste-Anne (120.000 EUR).

Des honoraires sont prévus pour l'étude de l'amélioration de l'accès à l'Allée de la Sapinière à Jemelle (PTR 2009/2 - 10.000 EUR) mais aussi pour la réhabilitation des garages du S.T.C., rue de l'Abattoir (7.500 EUR).

En outre, dans la mesure où les subsides régionaux seront obtenus, des voiries agricoles (100.000 EUR) et des chemins forestiers (20.000 EUR) seront améliorés.

Trois projets ont été introduits à la Région wallonne pour l'amélioration de l'éclairage public :

- dans le cadre du « Plan Mercure » (subsides : 80%), la sécurisation des abords de l'école de Lavaux-Sainte-Anne (130.000 EUR) et l'éclairage du cheminement piétonnier entre le parking du Hableau et le carrefour du centre de Rochefort (30.000 EUR)

- dans le cadre du « Plan EP-URE », le remplacement de 195 luminaires dans Rochefort-Centre et de 174 luminaires dans les villages de l'entité (total : 150.000 EUR subventionnés à environ 90 %).

Comme chaque année, l'entretien extraordinaire des infrastructures se poursuit :

- marquages routiers (10.000 EUR),
- voiries, trottoirs, fossés et trapillons (150.00 EUR).

Le Service Technique Communal bénéficie des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. Les crédits sont répartis sur les fonctions 421, 766, 874 et 878 :

- achat d'un véhicule léger (25.000 EUR)
- matériel d'exploitation (total des fonctions 421, 766 et 874 : 30.000 EUR).

#### **1.4. Economie –Tourisme – Eau**

Cette rubrique regroupe les secteurs liés aux activités économiques.

##### 1.4.1. Eau

Seront entièrement financées par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) :

- la liaison entre les réservoirs de la Justice et de Han, avec bouclage vers Eprave et Lessive (150.000 EUR)
- la protection de zones de captage (50.000 EUR).

La partie « Distribution d'eau » :

- de chantiers de réfection de voirie inscrits à la fonction 421 (total : 123.000 EUR)
- de l'équipement des nouveaux lotissements communaux inscrit à la fonction 922 (50.000 EUR)

est budgétisée à la fonction 874, ce qui permet de bénéficier de la déductibilité de la TVA.

Les conduites d'eau desservant Belvaux seront renouvelées conjointement aux travaux d'égouttage qui seront entrepris par l'INASEP.

Au besoin, d'autres travaux de distribution d'eau peuvent être envisagés (crédit de 80.000 EUR).

##### 1.4.2. Economie

En 2008, 60.000 EUR seront consacrés aux aides communales au maintien ou à la création d'emplois durables ainsi qu'à la promotion des projets porteurs d'emplois.

Un montant de 5.000 EUR est mobilisé afin d'être en mesure de réaliser les infrastructures nécessaires à l'installation d'une entreprise nouvelle dans l'entité communale, si l'opportunité s'en présentait.

##### 1.4.3. Tourisme

Le nouveau camping\*\*\*\*\* de Rochefort devra être équipé en matériel d'exploitation (15.000 EUR).

Un subside exceptionnel de 15.000 EUR sera versé à l'Office Royal du Tourisme de Han-sur-Lesse pour l'équipement du nouveau Centre d'accueil touristique.

#### 1.4.4. Asbl Pays de la Famenne

Un montant de 15.000 EUR sera versé à l'asbl « Pays de la Famenne » pour lui permettre de réaliser ses projets.

#### 1.4.5. Sylviculture

Sur proposition du Service forestier, des travaux d'équipement, d'entretien et de plantation extraordinaires (10.000 EUR) pourront être exécutés dans le massif de Boine acquis en 2007 dans le cadre d'un échange avec la Société des Grottes.

#### 1.4.6. Abattoir

10.000 EUR permettront de parer à d'éventuelles réparations relevant de la responsabilité du propriétaire de l'abattoir communal.

### 1.5. Enseignement

En 2007, les travaux dans les bâtiments scolaires porteront :

- sur le remplacement de châssis aux écoles communales de Rochefort-centre (rue de Behogne), de Jemelle et d'Eprave (total : 124.000 EUR dont 99.200 EUR de subsides UREBA)
- sur la réalisation d'investissements en faveur des économies d'énergie (20.000 EUR)
- sur diverses interventions en fonction des nécessités (15.000 EUR).

Du mobilier scolaire et du matériel didactique seront acquis (total : 13.500 EUR).

### 1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques

Comme chaque année, de nombreux investissements sont programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif pour un montant total de 916.500 EUR (15,01 % du budget extraordinaire).

Une maison des jeunes sera aménagée dans la salle de village de Wavreille, grâce au subventionnement de la Région Wallonne (« Petite Infrastructure Sociale de Quartier » - PISQ – PTR 2007/2), pour un montant évalué à 200.000 EUR.

L'aménagement de maisons de village à Han-sur-Lesse, Lessive et Villers-sur-Lesse dans le cadre du programme triennal des travaux sera étudié (Honoraires : 40.000 EUR).

Autres dossiers subsidiés, en matière sportive cette fois :

- la construction de nouveaux vestiaires et d'une cafétéria à Jemelle pour le Royal Jeunesse Rochefortoise Football Club (500.000 EUR)
- la réfection des ballodromes d'Eprave, d'Havrenne et de Montgauthier (60.000 EUR)
- la création d'un espace multisports à Lavaux-Ste-Anne dans le cadre du programme « Sport de rue » (100.000 EUR)
- l'étude de la création d'un espace multisports à Wavreille, toujours dans le cadre de l'opération « Sport de rue » (Honoraires : 5.000 EUR)

Citons encore la poursuite de l'équipement de plaines de jeux (7.500 EUR) et un subside exceptionnel au Football Club Eprave pour l'éclairage de son second terrain (4.000 EUR).

## 1.7. Cultes

Annuellement, la Ville octroie aux Fabriques d'Eglise des subsides exceptionnels pour les grosses réparations des bâtiments culturels (en 2007, 10.000 EUR).

Au niveau du budget communal, une série de travaux sont programmés pour un montant total de 30.000 EUR :

- la remise en peinture de bâtiments culturels (10.000 EUR)
- divers autres travaux aux bâtiments du culte (20.000 EUR).

## 1.8. Salubrité publique – Urbanisme – Logement

### 1.8.1. Logement

La Ville poursuivra l'équipement de lotissements communaux en fonction de l'évolution des dossiers :

- Wavreille, au lieu-dit « Devant Wuève » : 1.155.000 EUR (réinscrits au PTR 2007-2009)
- autres (dont la rue de Asypré à Jamblinne) : 40.000 EUR.

L'ancien logement de l'instituteur à Buissonville sera rénové en logement social dans le cadre du Programme biennal du Logement approuvé (60.000 EUR).

### 1.8.2. Rénovation urbaine

La mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine passe par une première phase d'acquisition dont le Comité d'Acquisition a été chargé (coût estimé : 750.000 EUR).

### 1.8.3. Eaux usées

Deux dossiers d'égouttage devraient bénéficier des subsides de la Région Wallonne et/ou de la S.P.G.E. (PTR 2007-2009) :

- l'égouttage de la rue de l'Abbaye à Havrenne, avec son extension vers la rue Saint-Antoine (55.000 EUR)
- l'égouttage du nouveau lotissement de Wavreille (150.000 EUR).
- 

Avec les 10.000 EUR inscrits, il sera possible de réaliser divers petits investissements en matière d'égouttage.

Depuis 2006, il y a lieu d'inscrire la libération à concurrence de 5% des parts « G » souscrites dans le capital de l'intercommunale INASEP dans le cadre du financement des travaux d'égouttage via les contrats d'agglomération conclus avec la SPGE (en 2008 : 10.000 EUR).

### 1.8.4. Développement rural

Le nouveau Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) a été soumis à la Région wallonne pour approbation. Des auteurs de projet (honoraires : 25.000 EUR) devront être désignés pour l'élaboration des dossiers à reprendre dans une convention-exécution. Un budget de 100.000 EUR est disponible pour la réalisation des premiers projets, suivant l'ordre de priorité arrêté par le Conseil communal

#### 1.8.5. Cimetières

Divers aménagements et travaux dans les cimetières communaux sont réalisables à hauteur du montant de 10.000 EUR.

### 1.9. Prélèvements

L'alimentation d'un fond de réserve s'effectue via une dépense de prélèvements (fonction 060) qui n'influence pas le résultat à l'exercice propre.

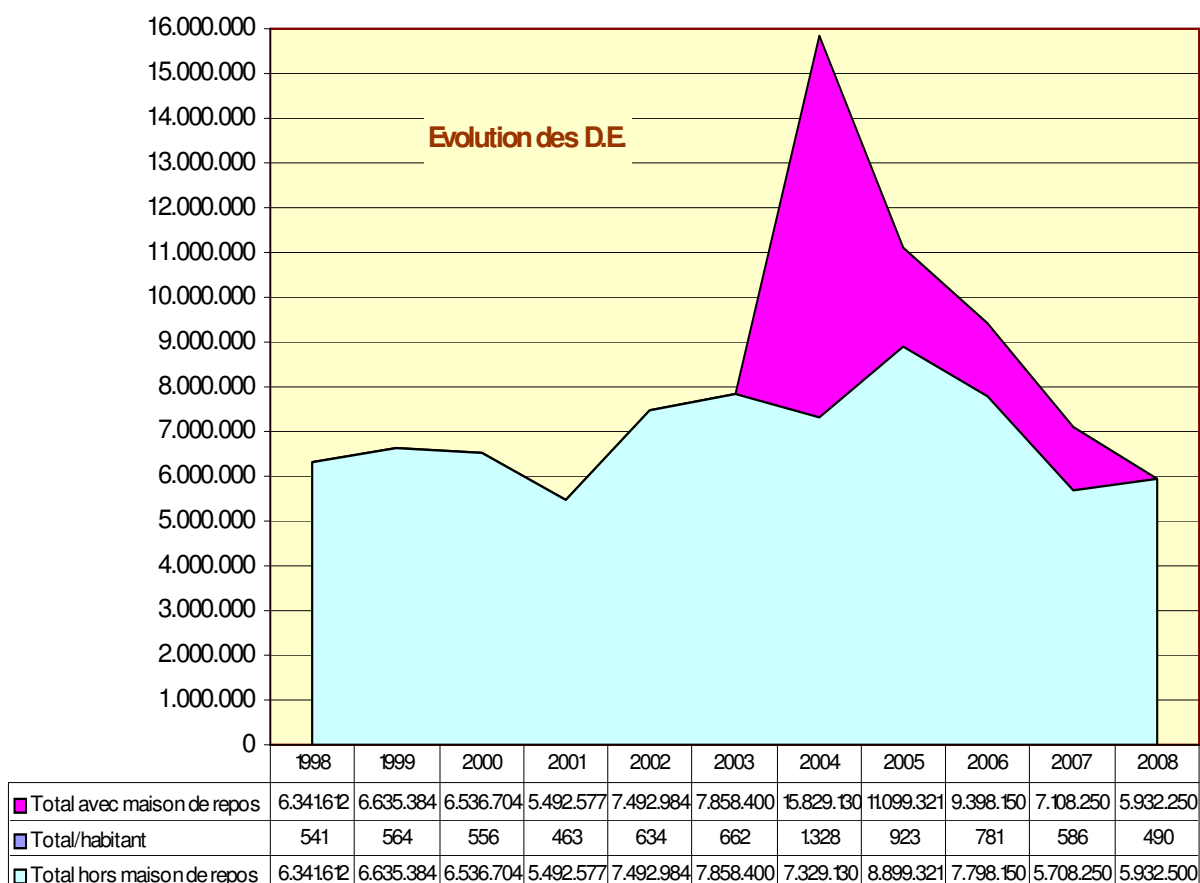
En fait, cette dotation est rendue possible par l'enregistrement de recettes extraordinaires, à savoir par la vente de biens communaux. Pour le détail, on se reportera donc au point 2.3.3. ci-après (page 16).

### 1.10. Exercices antérieurs

Au moment de clôturer les documents budgétaires, aucun ajustement de crédits des exercices antérieurs n'était nécessaire.

### 1.11. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau important par rapport aux communes faisant partie du même cluster socio-économique (495 EUR par habitant en 2007) même si, depuis deux années, il est en contraction.



Doit être mise en exergue la réinscription, à un montant actualisé, de dépenses qui n'ont pas été engagées avant le 31 décembre 2007 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subsidiation, de retard dans l'étude des projets, ...

Ces dépenses (3.293.000 EUR) représentent plus de la moitié (56 %) du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2008.

Dans la seconde partie du budget relative au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 4 et 5) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2007 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 4.173.000 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2007, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).

## 2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

### 2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur la base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.55 de la seconde partie du budget relative au budget extraordinaire).

Exercice 2008 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsidés)	3.288.000	271,33	63,99 %	53,85 %
Dette (part communale et de tiers)	1.676.300	138,33	32,62 %	27,45 %
Investissements (vente immeubles)	174.000,00	14,36	3,39 %	2,85 %
Total exercice propre	5.138.300,00	424,02	100,00 %	
Exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00 %
Prélèvements	967.750	79,86		15,85 %
Total général	6.106.050,00	503,88		100,00 %

### 2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2007 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs et avec celles des communes du même cluster socio-économique.

Ventilation économique (pourcentage)	Rochefort				CLUSTER		
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007
Dette	32,50	43,29	38,27	32,62	34,92	41,04	34,36
Transferts	52,60	40,93	34,63	63,99	49,74	46,20	50,18
Autres	14,90	15,78	27,10	3,39	15,34	12,76	15,45

### 2.3. Commentaires

#### 2.3.1. Les transferts

A nouveau, avec 53,85 % du budget global (63,99 % de l'exercice propre), les transferts (subsidés et quotes-parts de tiers) constituent le mode de financement prépondérant des investissements.

Du fait de ce niveau en forte augmentation, les communes du même cluster annoncent un pourcentage moins élevé (50,18 %).

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition explique d'ailleurs le « report » en 2008 de projets initialement prévus en 2007 voire même en 2006.

### 2.3.2. La dette

En chiffres relatifs, les emprunts représentent 27,45 % des recettes extraordinaires du budget 2008 (32,62 % de l'exercice propre).

En chiffres absolus, ils évoluent comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 EUR/hab.) - 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 EUR/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 EUR /hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 EUR/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.).

Les chiffres absolus « hors maison de repos » laissent entrevoir une régression du recours à l'emprunt, très marquée depuis 2007 et nécessaire pour parvenir à une stabilisation de la dette (voir point n°4 des annexes, p. 13)

L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

### 2.3.3. Les investissements

Depuis plusieurs années, la vente des terrains à bâtir vient alimenter le fonds de réserve extraordinaire affecté au logement (en 2007, pour un montant estimatif de 160.000 EUR).

La vente d'autres types de terrains (agricoles, bois, excédents de voirie, ...) permet de financer diverses acquisitions via un fonds de réserve « patrimonial » (dotation 2007 : 14.000 EUR).

### 2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements prennent toujours plus d'importance dans le financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.

Cette situation est d'autant plus notable que l'on recourt de moins en moins au fonds de réserve extraordinaire constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire : 39.250 EUR en 2008, contre 81.060,41 EUR en 2007, 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004. Les disponibilités budgétaires restent pourtant élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.223.551,58 EUR) mais c'est la situation à l'exercice propre (en déficit) qui invite à la prudence.

La page 9 du volet extraordinaire du budget et la page 71 des annexes du budget détaille l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).



**Deuxième partie :**  
**Le Service ordinaire**

## PREAMBULE

### Les bases de l'établissement du budget

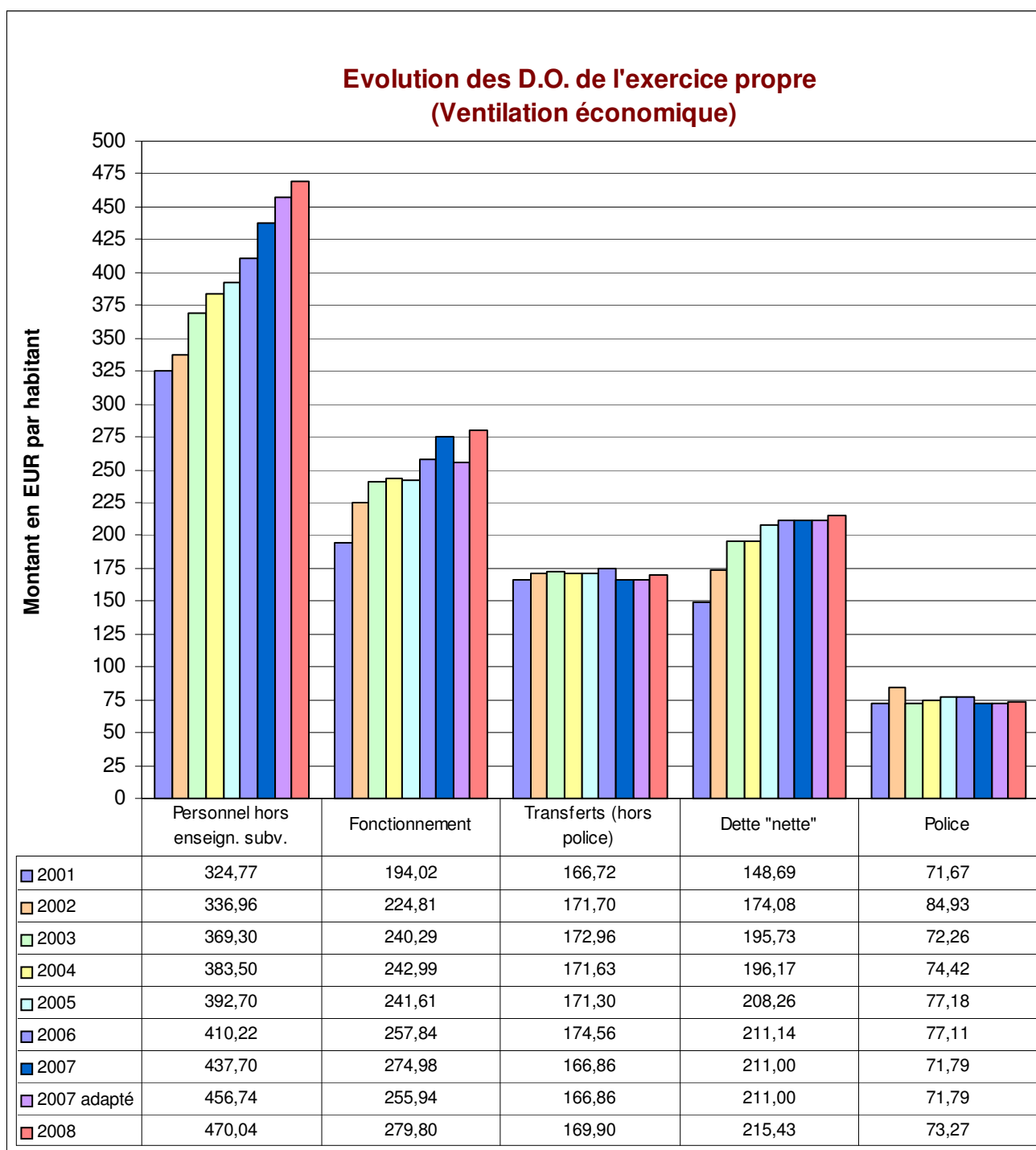
Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2008 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
  - du compte 2005 (le compte 2006 n'étant pas finalisé)
  - du budget initial 2007
  - des modifications budgétaires 2007
  - des balances budgétaires 2007
  - des évolutions prévisibles en 2007.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.).
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Région Wallonne, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...).
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...).
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

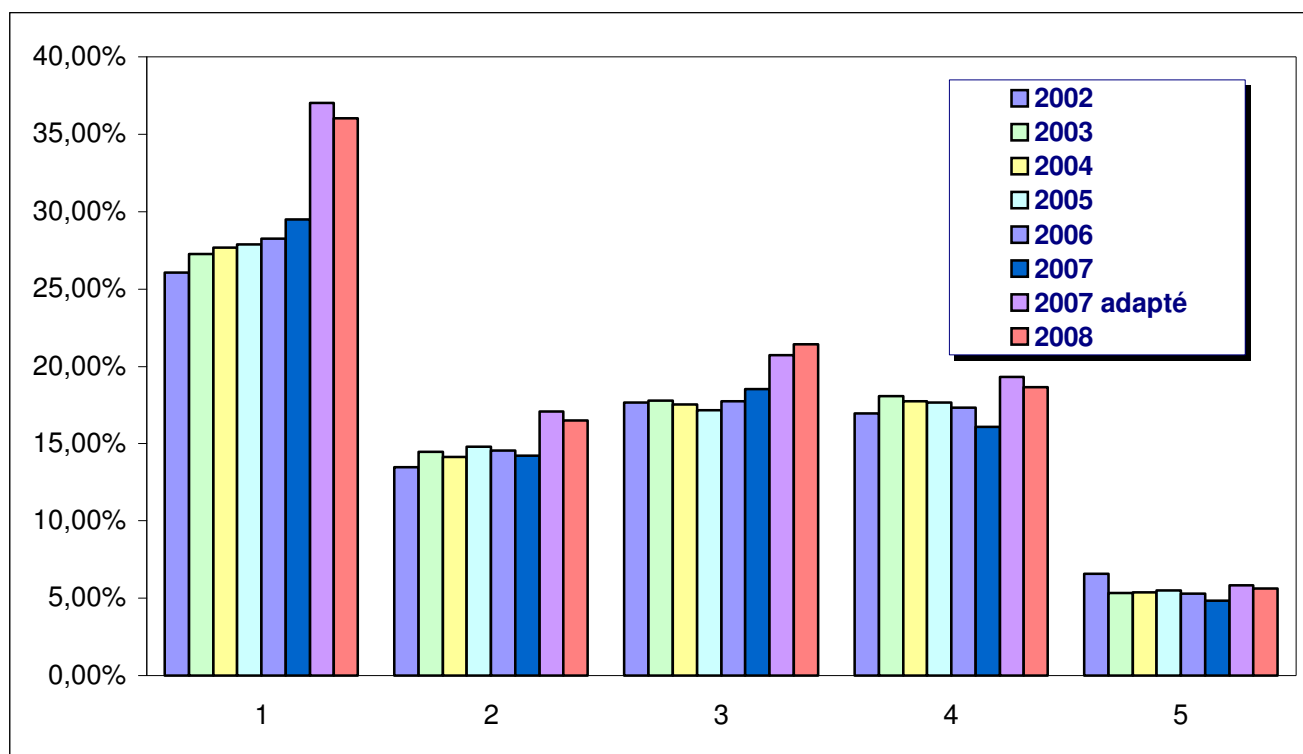
### 3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

#### Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Préambule : 2007 adapté = chiffres 2007 hors personnel enseignant subventionné et avec intégration des prestations pompiers et ambulanciers dans les dépenses de personnel (voir commentaires page 23).



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre								
	VILLE DE ROCHEFORT								CLUSTER
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2007
Personnel	41,52%	42,25%	43,65%	43,89%	45,66%	46,36%	37,00%	<b>36,03%</b>	43,16%
* Person. enseign. Subv.	15,45%	14,97%	15,98%	15,99%	17,40%	16,88%	0,00%	<b>0,00%</b>	10,16%
* Autre personnel	26,07%	27,28%	27,67%	27,90%	28,25%	29,48%	37,00%	<b>36,03%</b>	32,91%
Dette	21,33%	21,89%	21,07%	21,29%	18,79%	19,05%	22,92%	<b>23,85%</b>	14,11%
* Dette communale nette	13,47%	14,46%	14,15%	14,80%	14,54%	14,21%	17,09%	<b>16,51%</b>	-
* Autre (Etat, tiers, ...)	7,86%	7,43%	6,92%	6,49%	4,25%	4,85%	5,83%	<b>7,34%</b>	-
Fonctionnement	17,66%	17,79%	17,53%	17,17%	17,76%	18,52%	20,74%	<b>21,45%</b>	21,58%
* Police	0,27%	0,04%	/	/	/	/	/	/	/
Transferts	16,95%	18,08%	17,75%	17,65%	17,33%	16,07%	19,34%	<b>18,64%</b>	21,16%
* Police	3,67%	5,30%	5,37%	5,48%	5,31%	4,83%	5,82%	<b>5,62%</b>	5,79%
Prélèvements pour provisions	-	-	-	-	0,46%	-	-	<b>0,04%</b>	-
TOTAL	97%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	<b>100%</b>	100%
* Police	6,57%	5,34%	5,37%	5,48%	5,31%	4,83%	5,82%	<b>5,62%</b>	5,79%



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS dont

(5) POLICE

<b>DEPENSES PAR HABITANT</b>	<b>ROCHEFORT</b>						<b>CLUSTER</b>				<b>REGION WALLONNE</b>			
<b>Population au 1er janvier</b>	11.920	12.027	12.038	12.133	12.133	12.118	7.727	7.774	8.205	8.305	11.517	11.573	11.924	11.659
<b>Ventilation fonctionnelle (b) (c)</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2007 adapté</b>	<b>2008 (a)</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Administration générale	216,8	228,4	235,6	244,9	244,9	249,4	215	224	236	236	223	217	224	234
Police-Justice	77,3	80,6	81,0	75,5	75,5	77,1	66	70	71	70	89	90	90	91
Incendie	63,9	63,7	67,6	68,2	68,2	71,0	56	59	63	70	47	50	52	56
Communication (voirie - cours d'eau)	180,0	185,0	194,8	207,2	207,2	210,2	194	203	210	216	148	154	158	163
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	184,5	181,2	179,2	190,6	190,6	212,6	99	88	86	91	35	36	35	34
Enseignement	295,4	301,2	333,3	337,0	<b>86,3</b>	88,3	200	208	217	166	216	223	226	107
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	117,7	119,8	121,8	116,4	116,4	119,7	83	89	91	88	79	83	86	89
Cultes	20,3	20,2	23,2	22,6	22,6	23,0	24	23	23	24	13	13	13	14
Aide sociale - Soins de santé	123,6	118,5	114,3	120,7	120,7	142,9	130	119	121	120	138	137	138	141
- dont dotation au CPAS	90,7	89,9	88,4	87,4	87,4	87,5	87	90	89	89	95	94	95	97
Salubrité - Urbanisme - Logement	99,7	102,4	92,9	94,3	94,3	102,1	92	87	83	88	91	92	92	94
Dépenses non imputables	7,1	6,6	13,4	7,6	7,6	8,1	21	22	26	22	32	34	35	38
<b>Ventilation économique (b)</b>														
Frais de personnel	605,0	617,8	662,9	688,4	<b>456,7</b>	470,0	511	536	559	514	521	535	552	445
- enseignement subventionné	221,5	225,1	252,7	250,7	<b>0</b>	0,0	159	175	176	121	180	186	188	67
- autres	383,5	392,7	410,2	437,7	<b>456,7</b>	470,0	352	361	383	392	340	349	364	378
Frais de fonctionnement	243,0	241,6	257,8	275,0	<b>255,9</b>	279,8	225	229	244	257	161	169	178	190
Transferts	246,0	248,5	251,7	238,7	238,7	243,2	246	246	254	252	280	270	271	276
- dont Police	74,4	77,2	77,1	71,8	71,8	73,3	65	69	70	69	87	89	88	89
Dépenses de dette	292,1	299,6	272,9	283,0	283,0	311,2	198	181	170	168	149	155	148	150
- dont dette communale nette	196,2	208,3	211,1	211,0	211,0	215,4								
Prélèvements			6,6			0,5								
<b>TOTAL DES D.O. (ex. propre)</b>	<b>1386,1</b>	<b>1407,5</b>	<b>1451,9</b>	<b>1485,0</b>	<b>1234,3</b>	<b>1304,7</b>	<b>1180</b>	<b>1192</b>	<b>1227</b>	<b>1191</b>	<b>1111</b>	<b>1129</b>	<b>1149</b>	<b>1061</b>

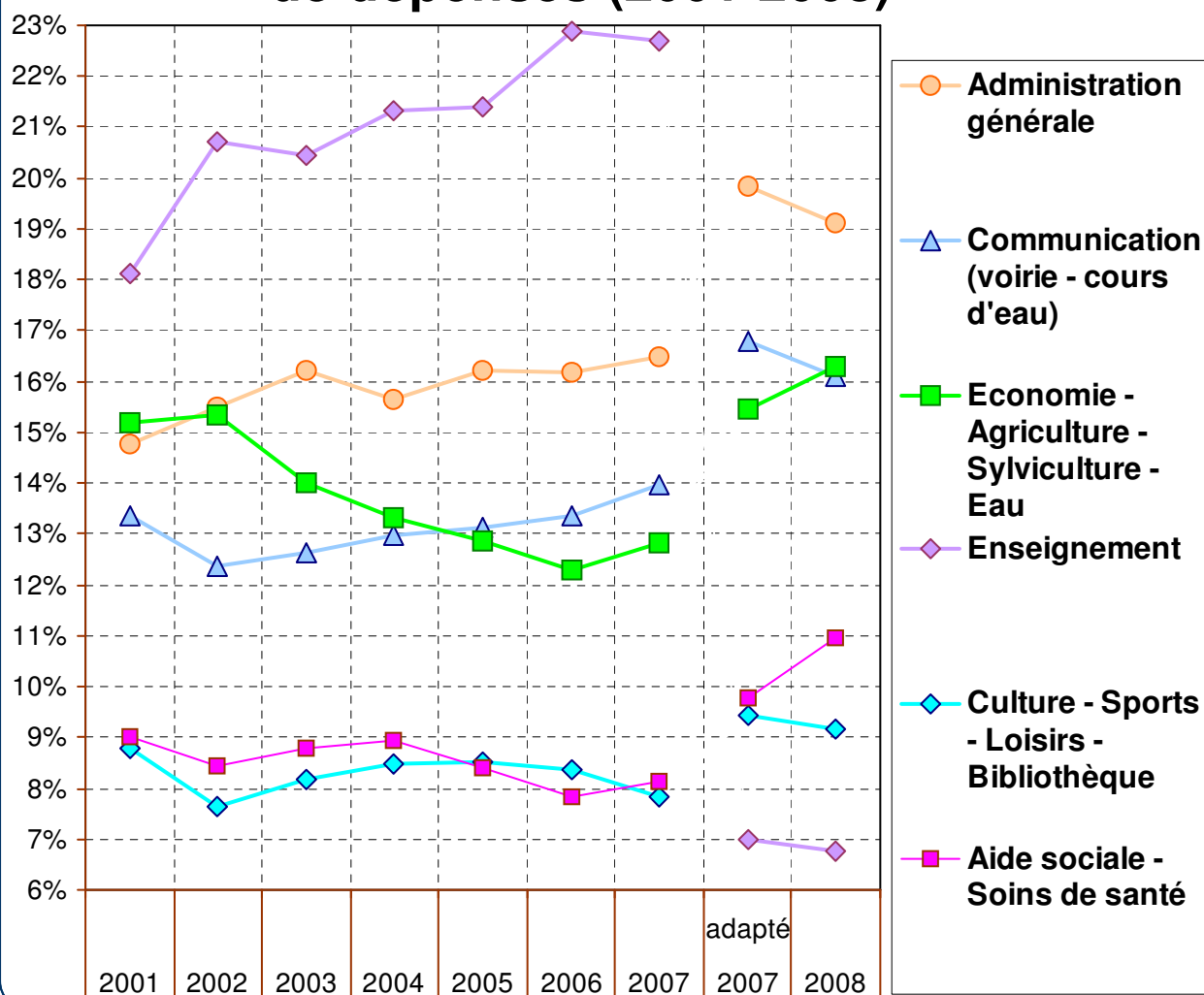
(a) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2007 (Source : Registre national).

(b) Source : "Rochefort - Profil financier individuel", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les conversions en euro.)

(c) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008
Administration générale	14,8%	15,5%	16,2%	15,6%	16,2%	16,2%	16,5%	19,8%	19,1%
Police - Justice	6,4%	6,6%	5,3%	5,6%	5,7%	5,6%	5,1%	6,1%	5,9%
Incendie	4,1%	4,2%	4,9%	4,6%	4,5%	4,6%	4,6%	5,5%	5,4%
Communication (voirie - cours d'eau)	13,4%	12,4%	12,6%	13,0%	13,1%	13,4%	14,0%	16,8%	16,1%
Economie - Agriculture - Sylviculture - Eau	15,2%	15,3%	14,0%	13,3%	12,9%	12,3%	12,8%	15,4%	16,3%
Enseignement	18,1%	20,7%	20,5%	21,3%	21,4%	22,9%	22,7%	7,0%	6,8%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	8,8%	7,6%	8,2%	8,5%	8,5%	8,4%	7,8%	9,4%	9,2%
Cultes	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%	1,8%	1,8%
Aide sociale - Soins de santé	9,0%	8,4%	8,8%	8,9%	8,4%	7,8%	8,1%	9,8%	11,0%
<i>*dont dotation CPAS</i>	7,6%	7,0%	6,7%	6,5%	6,4%	6,1%	5,9%	7,1%	6,7%
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	8,2%	7,3%	7,5%	7,2%	7,3%	6,4%	6,3%	7,6%	7,8%
Dépenses non imputables	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,5%	0,6%	0,6%
TOTAUX :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

## Evolution des 6 principaux groupes de dépenses (2001-2008)



Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.

Le nouveau R.G.C.C. applicable à partir de 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus au budget 2008.

Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers ne sont plus comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales sont désormais dues sur les indemnités versées.

C'est la raison pour laquelle, afin de disposer de points de comparaison pour 2008, ont été ajoutées dans les tableaux des pages précédentes une colonne ou une ligne « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007 mais hors dépenses « fictives » relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.

### **3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires**

#### **3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel**

Tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre non seulement hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française mais aussi hors personnel de police. En effet, le paiement de leurs rémunérations n'est plus repris dans les budgets des communes depuis 2003.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

<b>Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)</b>						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44	329	318
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14	343	326
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12	352	340
2005	4.395.375,51	25,97 %	+ 2,97 %	365,46	361	359
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22	383	364
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70	121	378
2007 adapté	5.541.637,88	37,00 %	/	456,74	/	/
<b>2008</b>	<b>5.695.918,25</b>	<b>36,03 %</b>	<b>+ 2,78 %</b>	<b>470,04</b>	/	/

3.1.1.2. L'augmentation observée dans les dépenses de personnel en 2008 par rapport à l'exercice 2007 adapté (+ 2,78 %) résulte pour l'essentiel d'une indexation des salaires fixée à 2 %, par rapport aux rémunérations de juillet 2007 (au total : +105.269,70 EUR) suivant les recommandations de la circulaire budgétaire du 04.10.2007 (au total :

+105.269,70 EUR) ; l'indexation automatique des salaires attendue pour début 2008<sup>(1)</sup> sera ainsi couverte ;

Dans le plan d'embauche et de promotion (voir point 17.1. des annexes du budget (p.154), on lira que seules sont prévues des évolutions de carrière.

- 3.1.1.3. Fait exceptionnel, la part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2008 (36,03 % de l'exercice propre) connaît une légère inflexion par rapport à 2007 adapté (37 %).
- 3.1.1.4. Rapportées au nombre d'habitants, ces dépenses sont en progression constante (voir graphique page 19 et tableau ci-avant).
- 3.1.1.5. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés (cf point 4.1.3.2. , page 43).
- 3.1.1.6. La comparaison des derniers chiffres disponibles (2007) montre un montant de dépenses de personnel plus élevé (437,70 EUR/habitant et 456,70 EUR au budget adapté) que celui du même cluster socio-économique (392 EUR) et que celui de la Région wallonne 378 EUR). Cela s'explique par les nombreux domaines d'activités dans lesquels la Ville est impliqué de par son statut de « commune-centre » (voir note au bas de la page 6).

### **3.1.2. La dette communale**

- 3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires (*total : 3.770.567,18 EUR*) est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R. Elle comprend également les charges du leasing contracté pour un véhicule du SRI (29.025,66 EUR), les intérêts débiteurs des comptes (2.600 EUR), les annuités versées à la SWDE (9.717,08 EUR), ... ainsi que la perte d'exploitation de la Régie d'Electricité de Rochefort (93.600 EUR – voir point 3.1.2.5 ci-après, page 25 ).
- 3.1.2.2. Le poids de la dette totale augmente à nouveau :
  - 3.770.567,18 EUR en 2008 contre 3.433.124,12 EUR en 2007, 3.284.840,18 EUR en 2006 mais 3.603.334,20 EUR en 2005, 3.481.542,21 EUR en 2004 et 3.518.132,90 EUR en 2003,
  - 23,85 % du budget de l'exercice propre 2008 contre 22,92 % du budget de l'exercice propre 2007 adapté,
  - 311,15 EUR/habitant en 2008 contre 282,96 EUR/habitant en 2007 et 272,87 EUR en 2006 mais 299,60 en 2005, 292,08 EUR en 2004 et même 296,31 en 2003.

<sup>(1)</sup> En fonction des prévisions en matière d'inflation (1,8% en 2007 et 2,5% en 2008), le Bureau Fédéral du Plan prévoit une adaptation des salaires dans la fonction publique en février 2008 ainsi qu'en décembre 2008  
(Source : <http://www.plan.be> – Rubrique « Data » -> « Indice des prix à la consommation – Prévisions de l'inflation »).



Au niveau de la dette « Part autorité subventionnante », on relèvera :

- la diminution enregistrée en 2006, conséquence de la reprise par la Région wallonne de tous les emprunts contractés « pour compte » par la commune ; n'ont subsisté alors que les emprunts à charge de l'Etat fédéral (Incendie, cultes et eau – charges 2006 : 27.958,74 EUR)
- l'augmentation à partir de 2007 (charges totales : 131.825,64 EUR) mais plus fortement en 2008 (charges totales : 331.403,64 EUR), liée aux deux emprunts « C.R.A.C. » (voir point 4.1.4, page 44).

3.1.2.3. L'endettement total (voir chiffres au point 3.1.2.2. ci-avant) reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2007 : 14,11 %). Le montant de la dette par habitant est également significativement supérieur : 168 EUR pour les communes du même cluster et seulement 150 EUR pour les communes wallonnes.

3.1.2.4. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 3, pp. 10 et 11) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.960.325,46 EUR en 2006 à 3.000.103,22 EUR en 2007 et 3.334.422,23 EUR en 2008.

Si les dépenses pour les prochains exercices s'accroissent au rythme présumé dans le scénario très raisonnable de l'évolution de la dette (1.500.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale culminera à 3.656.060,85 en 2009.

Deux investissements d'importance bénéficient d'un report des charges, à savoir :

- la Maison de repos pour personnes âgées dont les intérêts et les amortissements des deux principaux prêts sont capitalisés pendant 3 années ; au terme de ce différé, les intérêts capitalisés (environ 600.000 EUR) seront ajoutés au capital initial (4.900.000 EUR) et remboursés en 27 annualités. Le plein effet sur la charge de la dette communale ne se fera sentir qu'à partir de 2009 (charge annuelle d'environ 336.000 EUR) sans tenir compte d'éventuels emprunts complémentaires à contracter en fonction des décomptes des travaux et honoraires mais surtout en raison de la forte révision des prix applicable.
- l'aménagement complet du camping de Rochefort en 2 phases dont le remboursement de l'amortissement est différé d'une année (charges annuelles pleines d'environ 171.000 EUR pendant 19 années à partir de 2008).

Dans les 2 cas, le recours à cette technique du différé se justifie par l'attente des recettes d'exploitation qui équilibreront les dépenses.

3.1.2.5. Suivant la convention de cession du réseau de distribution d'électricité, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, depuis le 01.01.2007. Dès lors, le budget de la RER (voir annexe 13, page 109) présente une perte d'exploitation qui, cette année encore, a pu être limitée à 97.600 EUR par un nouveau prélèvement sur les réserves à hauteur de 233.400 EUR (contre 275.720 EUR en 2007). Cependant, les réserves disponibles étant limitées, il ne

sera plus possible de recourir dans la même mesure à ce type de recettes dans les années à venir.

3.1.2.6. La rubrique économique de la dette (*total : 3.770.567,18 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*339.944,45 EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, ces dernières, qui sont réinscrites en recettes ordinaires, doivent être déduites.

Doivent également être retirées :

- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *13.552,84EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de l'abattoir communal, soit *252.534,52EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *105.287,70 EUR* (charges limitées en 2008 à une partie de l'amortissement des 2 prêts en cours),
- les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*261.331,09 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
- les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *187.356,28 EUR* qui, au fil des années se réduisent (ainsi, 6 des 35 prêts viennent à échéance en 2008). Pour rappel, en 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance d'amortissement (*379.161 EUR*) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1., page 45).

Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour 2008 au montant de *2.610.559,80 EUR* contre *2.560.073,47 EUR* en 2007, *2.541.608,62 EUR* en 2006, *2.504.718,13 EUR* en 2005 et *2.338.360,02 EUR* en 2004.

Ce solde net représente :

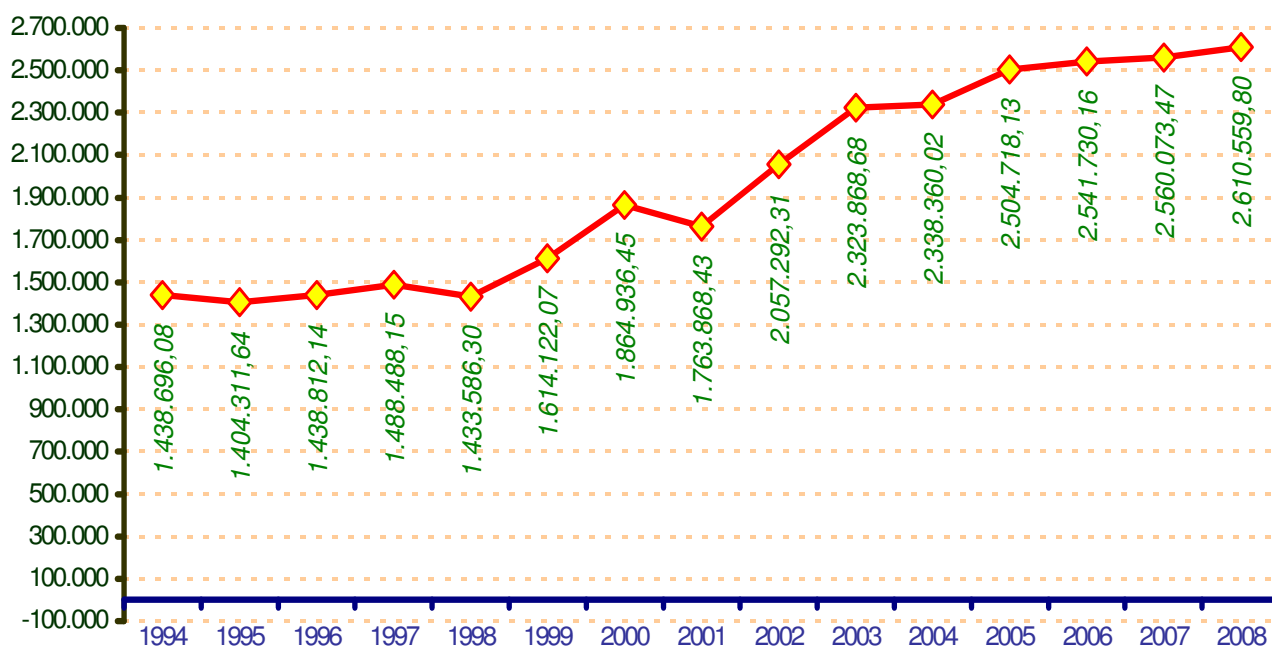
- *16,45 % des dépenses globales du budget* (16,96 % en 2007 adapté)
- *16,51 % des dépenses de l'exercice propre* (17,09 % en 2007 adapté).

La progression de la dette communale nette transparait lorsqu'on examine la dette nette par habitant :

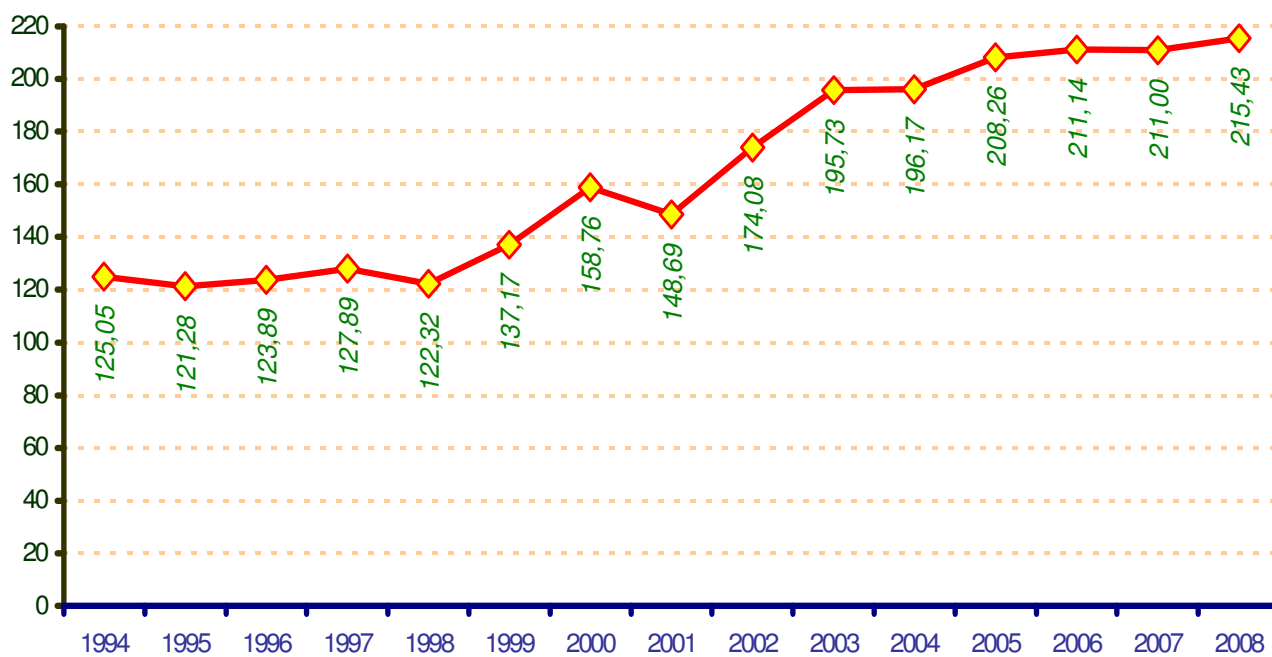
- 2004 : *196,20 EUR/habitant*
- 2005 : *208,26 EUR/habitant*
- 2006 : *211,89 EUR/habitant*
- 2007 : *211,00 EUR/habitant*
- 2008 : *215,43 EUR/habitant*.

Les deux graphiques de la page suivante illustrent cette tendance même si on relève des périodes de relative stabilisation après les fortes augmentations de 1999 et 2000 puis 2002 et 2003 et enfin 2005.

### Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



### Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



### **3.1.3. Les dépenses de fonctionnement**

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large) ; elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompes à eau, les campings, ... (738.835 EUR contre 675.135 EUR en 2007)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx : 300.605 EUR contre 274.695 EUR en 2007)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales (34.510 EUR)
- les indemnités pour des prestations ALE (56.350 EUR dont 27.500 EUR pour les surveillances de midi)
- les indemnités versées aux gardiens du parking de Han (1.000 EUR) et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf (7.500 EUR)
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... (5.000 EUR) et les frais de procédure et de poursuites (20.000 EUR)
- les frais d'entretien ordinaire
  - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ... (80.500 EUR)
  - du réseau de distribution d'eau (54.500 EUR)
- les achats d'eau à la S.W.D.E. (72.000 EUR)
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public (630.002 EUR contre 466.751 EUR en 2007)
- l'éclairage public (80.000 EUR) et des vestiges du Château comtal (2.000 EUR) ainsi que l'entretien des illuminations (2.500 EUR)
- l'intervention dans la taille des haies (3.000 EUR) et les travaux forestiers ordinaires (40.000 EUR)
- les achats de livres pour la bibliothèque communale (20.000 EUR)
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires (64.878 EUR)
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (53.410 EUR dont 35.000 EUR pour l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris à la fonction 849, à savoir le « Plan de Prévention de proximité » (P.P.P., anciennement P.S.I.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » (anciennement, « Plan Drogue »), le « Projet Santé » et le

« Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée »  
(C.C.C.P.H.) (total : 54.496 EUR)

- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi (19.045 EUR)
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau) (211.650,13 EUR).

3.1.3.3. Les dépenses de fonctionnement (hors police) représentent :

- 21,37 % du budget global (20,57 % en 2007 adapté)
- 21,45 % du budget de l'exercice propre (20,74 % en 2007 adapté).

En chiffres absolus, elles suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 9.374,96	0,32%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 198.005,82	6,81%	3.353.639,75	+ 249.813,42	8,05%
2007	3.336.321,45	+ 232.495,12	7,49%			
2007 ajusté	3.105.322,18	/	/	3.260.459,03	+ 155.136,85	5,00%
2008	3.390.584,63	+ 285.262,45	9,19%	/	/	/

3.1.3.4. Comme indiqué au point 3.1.1.2. ci-avant, depuis la dernière modification budgétaire de l'exercice 2007, les prestations des pompiers et ambulanciers volontaires sont imputés en dépenses de personnel (code : 111-08) et non plus en dépenses de fonctionnement (code 122-48).

Afin de permettre la comparaison, le tableau ci-avant reprend à la ligne « 2007 ajusté », le total des dépenses de fonctionnement 2007 déduction faite de ces prestations (soit un total de 230.999,27 EUR au budget initial 2007).

3.1.3.5. Pour la troisième année consécutive, les dépenses de fonctionnement explosent par rapport au budget de l'exercice précédent.

Les raisons de cette évolution –a priori inquiétante- sont explicitées au point suivant.

On notera qu'en cours d'exercice, de très importants ajustements sont nécessaires par modification budgétaire (voir 2 dernières colonnes du tableau ci-avant).

3.1.3.6. Une analyse plus fine aide à mettre en évidence un certain nombre d'évolutions au niveau des fonctions suivantes dont celle avec le plus d'impact relève d'une décision régionale dans le secteur de l'eau :

A la baisse, la fonction 104 (- 28.196,60 EUR), essentiellement par la suppression des frais électoraux

A la hausse,

- la fonction 351/352 (+ 36.400 EUR) (Pompiers dont les tenues d'exercice sont partiellement renouvelées)
- la fonction 563 (+ 32.115 EUR) en raison de l'ouverture du camping\*\*\*\* à Rochefort
- la fonction 874 (eau) (+ 213.198,88 EUR), étant donné la nouvelle augmentation de la redevance assainissement SPGE (de 0,795 à 1,055 EUR/le m<sup>3</sup>), l'achat plus important d'eau (+22.000 EUR) et l'accroissement du poste électricité (stations de pompage - +19.500 EUR).

Dans les autres fonctions, on relève un relatif statu quo, avec certes une augmentation des frais de chauffage (244.050 EUR soit + 6.080 EUR par rapport au budget initial 2007) mais surtout une flambée du coût de l'énergie électrique (223.350 EUR soit + 47.200 EUR ou + 25 % par rapport au budget initial 2007)

3.1.3.7. Le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant (279,80 EUR en 2008 contre 255,94 en 2007 adapté) est équivalent à celui des communes du même cluster (257 EUR en 2007), lesquels dépassent fortement celui des communes wallonnes (190 EUR en 2007).

### 3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, intercommunales, ASBL, ...).

Tableau comparatif		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chiffres absolus	Hors Police	1.977.792	2.029.104	2.053.597	2.045.870	2.060.255	2.101.299	2.024.569	2.058.813
	Police	1.552	560.104	851.681	886.568	928.287	928.287	871.087	887.893
	Total	1.979.344	2.589.208	2.905.278	2.932.439	2.988.542	3.029.586	2.895.656	2.946.705
Dépenses/Habitant	Hors Police	166,72	171,70	172,96	171,63	171,30	174,56	166,52	169,90
	Police	0,13	47,39	71,73	74,38	77,18	77,11	71,65	73,27
	Total	166,85	219,09	244,69	246,01	248,49	251,67	238,17	243,17

Après la diminution -hors tendance- de 2007, les transferts sont à la hausse tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Les dépenses de transferts par habitant (chiffres 2007) sont inférieures à celles des communes du même cluster (252 EUR/habitant) et à celles des communes wallonnes (276 EUR/habitant).

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (990.000 EUR), en régression par rapport aux exercices antérieurs (voir le point 15 des annexes du budget, pages 112-113)
- . la dotation en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet et la rétrocession à ladite zone de la subvention reçue pour un travailleur social (total : 887.892,64 EUR) (voir point 3.1.6. ci-après)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon (de 149.766 EUR en 2007 à 226.266 EUR en 2008, qui explique

- l'adaptions des différents règlements fiscaux en la matière – voir point 4.1.2.2., 3° ci-après, page 41) et du Parc à conteneurs de Rochefort (150.085 EUR),
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise, à un niveau record (184.635,37 EUR) en comparaison avec 2007 (175.370,81 EUR) ou 2006 (175.744,81EUR) et plus encore avec 2005 (141.159,82 EUR)
- . les subsides octroyés à de multiples associations (301.043 EUR en 2008 contre 289.474 EUR en 2007) ; au point 16 des annexes du budget (pages 114 et 115), sont détaillées les subventions d'au moins 1.250 EUR dans le tableau nouvellement prescrit par la circulaire budgétaire 2008 ;
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, Contrat Rivière, AIS, ... (58.794,27 EUR)
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (télédistribution, naissance, citerne à eau de pluie, ...) (31.662 EUR)
- . les frais de conservation et de régie des forêts (22.000 EUR)
- . l'intervention communale accordée conventionnellement à l'Intercommunale de gestion de l'Hôpital Princesse Paola de Marche-en-Famenne (20.000 EUR depuis 2005)
- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel (7.850 EUR)
- . les non-valeurs relatives aux différentes fonctions budgétaires (42.374 EUR).

### **3.1.5. Les provisions pour risques et charges**

- 3.1.5.1. Conformément aux dispositions de l'article 9, 4°, du nouveau R.G.C.C., des disponibilités budgétaires sont affectées à la constitution de provisions pour risques et charges (et/ou de fonds de réserve).
- 3.1.5.2. Bien qu'ils soient tous deux repris sous le vocable de « Prélèvements », il faut distinguer les provisions pour risques et charges des fonds de réserve.  
Contrairement aux fonds de réserve, qui sont définis et décrits au point 3.1.7. ci-après, les provisions sont gérées au niveau de chaque fonction budgétaire et sont totalisées dans le tableau récapitulatif des dépenses de la même manière que les catégories économiques « Personnel », « Fonctionnement », « Transferts » et « Dette ». Le nouveau R.G.C.C., en son article 3, rappelle cette différence de traitement.
- 3.1.5.3. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des provisions (annexe n° 7, page 71).
- 3.1.5.4. Une nouvelle provision (6.000 EUR) est constituée en 2008 à la fonction 878 afin de couvrir le coût du financement de différents travaux et aménagements à réaliser dans les cimetières communaux au cours des prochaines années. Elle correspond à la recette escomptée de l'augmentation à partir de 2008 des redevances pour la concession de sépultures et la vente de caveaux (voir point 4.1.2.2., 3°, page 41).

### 3.1.6. La Police

Le tableau ci-après présente l'évolution de la fonction 330 et reprend dès lors les différentes catégories économiques de dépenses ordinaires :

Tableau comparatif	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chiffres absolus	850.249	1.003.744	857.947	887.134	928.287	928.287	871.087	887.893
Chiffres relatifs (ex. propre)	6,37 %	6,57 %	5,34 %	5,37 %	5,48 %	5,26 %	4,80 %	5,62 %
Dépenses/Habitant	71,67	84,93	72,26	74,42	77,18	77,11	71,65	73,27
Différence par rapport ex. -1	+ 7,70 %	+ 18,05 %	- 14,53 %	+ 3,40 %	+ 4,80 %	+ 0,00 %	- 6,16 %	+ 1,81 %

Le budget communal consacré à la Police (voir annexe n°14, page 110) passe à 887.893 EUR en fonction de la majoration de la dotation à verser à la zone de police au maximum du taux autorisé par la circulaire budgétaire 2008, soit 2%.

La comparaison avec les autres communes est délicate étant donné la disparité des situations (zones pluri- ou mono-communales, ...). On peut seulement indiquer que la dotation à la zone de police représentait en 2007, 69 EUR par habitant dans les communes du même cluster et 89 EUR par habitant dans les communes wallonnes (71,65 EUR par habitant à Rochefort en 2007).

### 3.1.7. Les prélèvements pour les fonds de réserve

3.1.7.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 6 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 72), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influencent que sur le résultat général du budget.

3.1.7.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des (fonds de) réserves (annexe n° 7, page 71).

3.1.7.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercice	Montant	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %

3.1.7.4. Des prélèvements sont effectués au service ordinaire afin d'alimenter :  
 \* le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements (voir les annexes, pp. 3 à 8 : « Programme détaillé des investissements »), sur le boni des exercices antérieurs, à hauteur d'un montant de 39.250 EUR,



\* un fonds ordinaire affecté à l'économie (10.000 EUR) correspondant au montant inscrit annuellement en R.O. à l'article 530/163-01. Pour un commentaire, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (page 16).

### **3.1.8. Les exercices antérieurs**

Avant le détail des articles de l'exercice propre (page 4 du budget relatif au service ordinaire), sont inscrits différents crédits rattachés aux « Exercices antérieurs ».

Ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

*En 2008*, différents crédits, qui ne représentent que *0,06 % du budget global de l'exercice (9.227 EUR)*, permettront de faire face à des suppléments de dépenses concernant 3 articles.

## **3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires**

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par DEXIA BANQUE.

Le tableau de la page 21 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune.

Le tableau et le graphique en page 22 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2001 et 2008.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique au point 3.1. ci-avant.

Relevons seulement les quelques indications suivantes :

- 3.2.1. Certains groupes fonctionnels amorcent voire confirment une remontée après une phase de contraction : Economie/Agriculture/ Sylviculture/Eau ; Aide sociale/Soins de santé ; Salubrité publique/Urbanisme/Logement. A l'inverse, pour d'autres, 2008 constitue un coup d'arrêt (Administration générale ; Incendie ; Communication (voirie/cours d'eau) voire une nouvelle régression (Police/Justice ; Enseignement ; Culture/Sports/Loisirs/Bibliothèque).
- 3.2.2. Rochefort se distingue des communes du même cluster socio-économique (base: chiffres 2007) :
  - . par l'importance des fonctions suivantes : Administration générale, Police/Justice et Salubrité/Urbanisme/Logement mais surtout Economie/Agriculture/Sylviculture/Eau et Culture/Sports/Loisirs/Bibliothèque
  - . par le poids moindre du groupe fonctionnel suivant : Communication (voirie/cours d'eau).

### 3.3. Le total des dépenses ordinaires

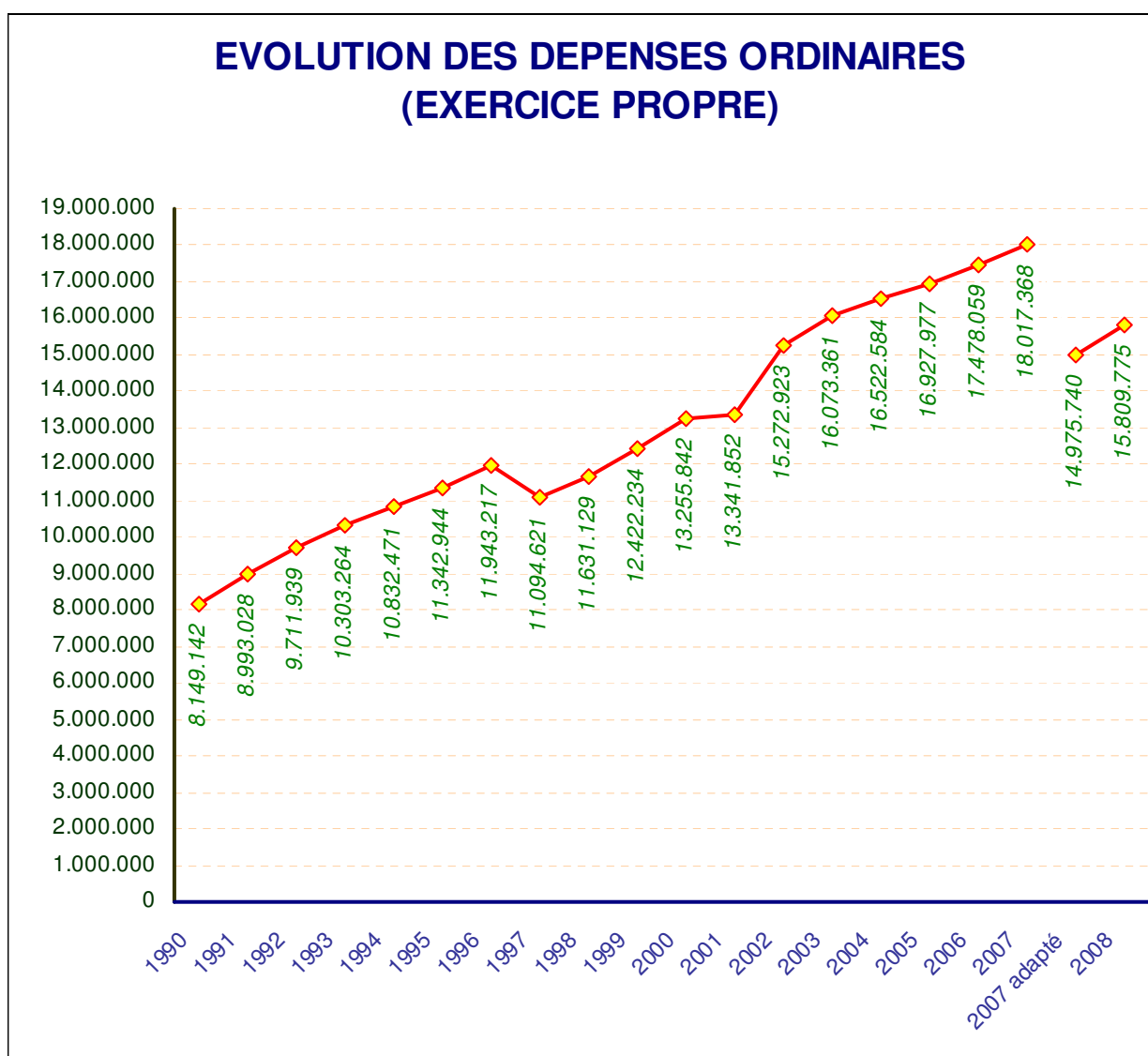
Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre), qui atteignent le montant de 15.809.775,47 EUR en 2008 (1.304,70 EUR par habitant).

Celles-ci se situent à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes (chiffres 2007) :

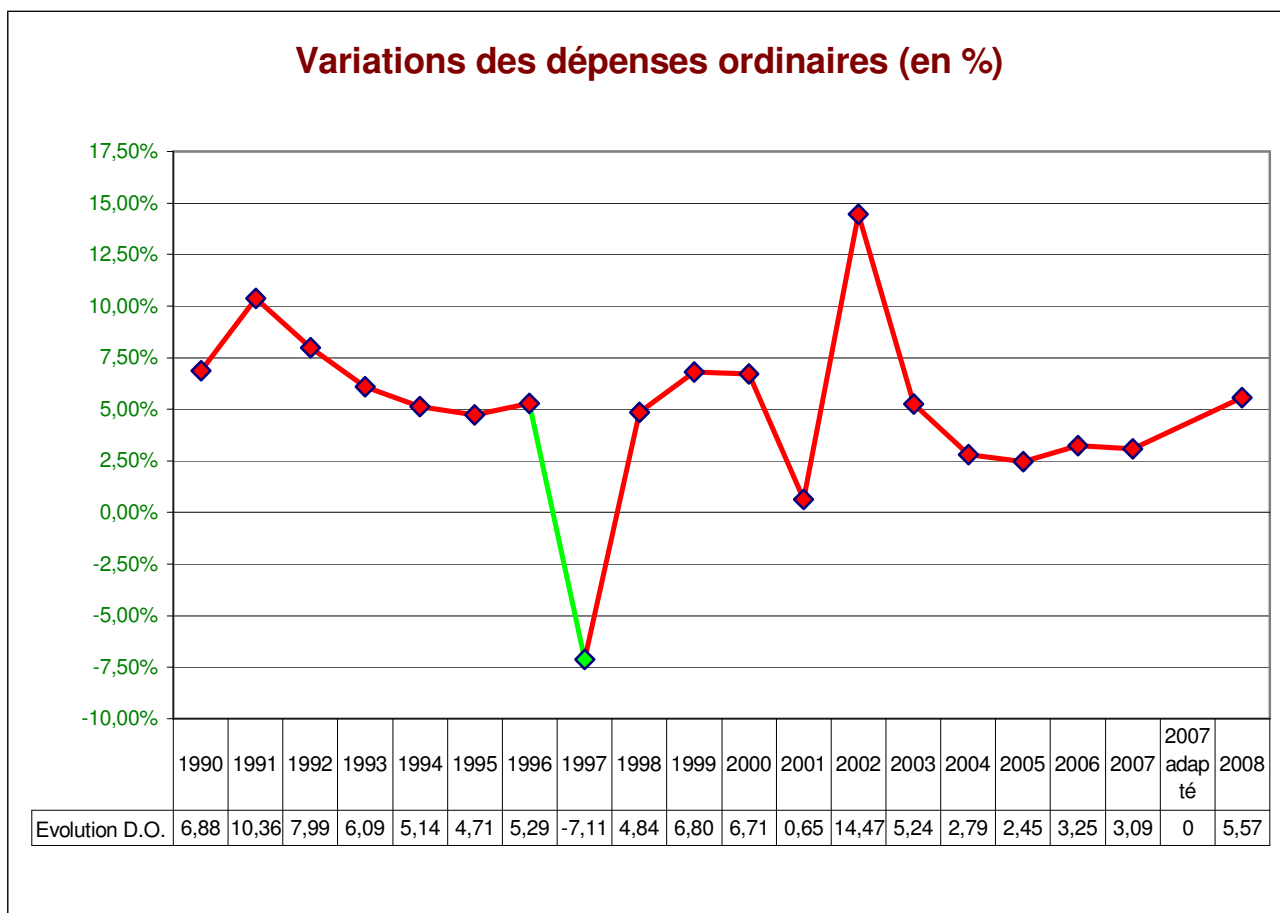
- Rochefort : 1.485 EUR par habitant (2007 non adapté)
- Communes du même cluster socio-économique : 1191 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.061 EUR par habitant.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A l'exception du budget de l'exercice 1997, les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse (*en 2008 : 5,57 % par rapport à 2007 adapté*). Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La moyenne des augmentations est de 4,98 %.

A titre de comparaison<sup>(1)(2)</sup>, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

- de 5,4 % en 2001
- de 3 % en 2002
- de 4,5 % en 2003
- de 1,9 % en 2004
- de 2,2 % en 2005
- de 2,2 % en 2006
- et de 2,7 % en 2007 (estimation).

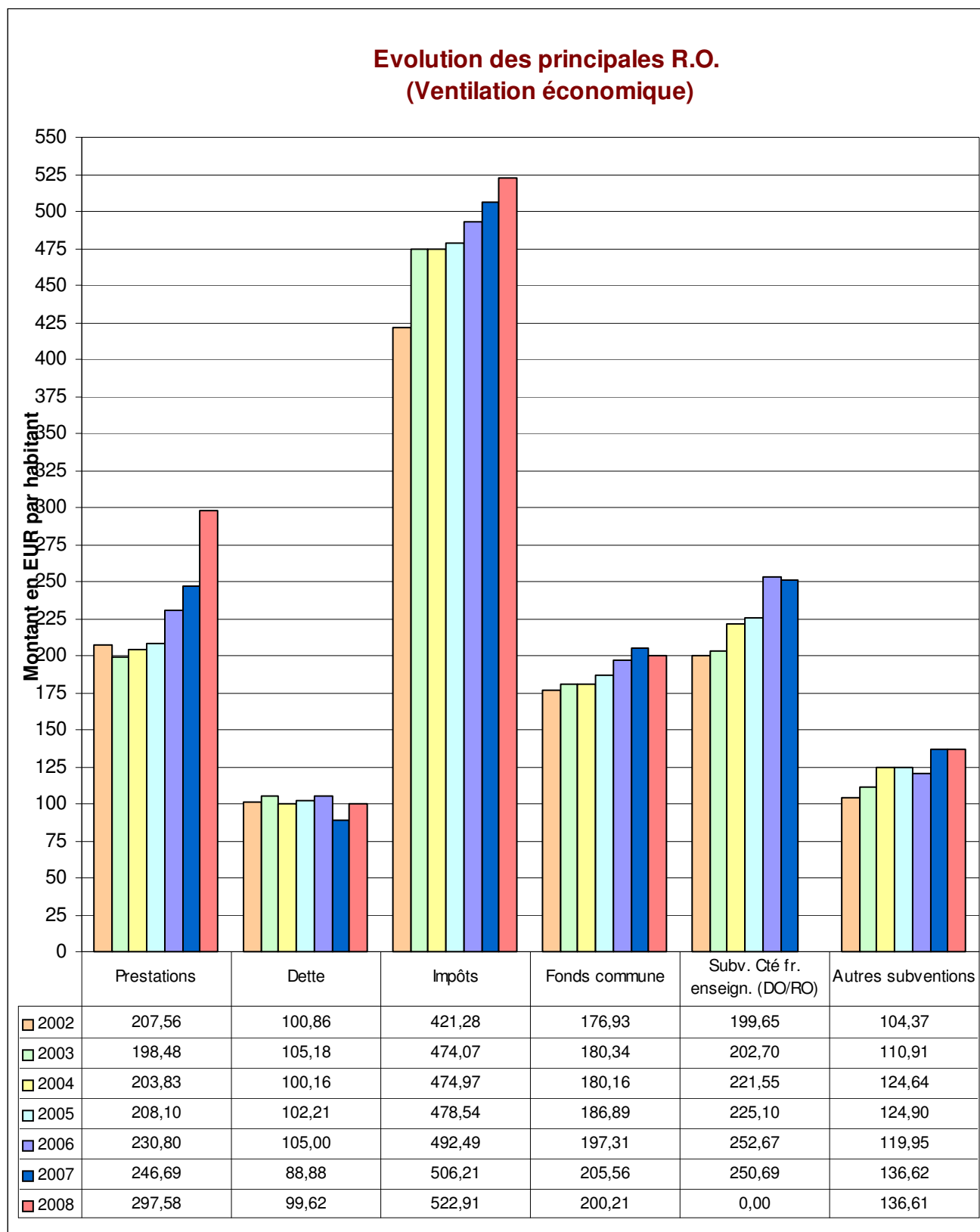
Durant cette période, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève en moyenne à 3,2 % par an.

<sup>(1)</sup> Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

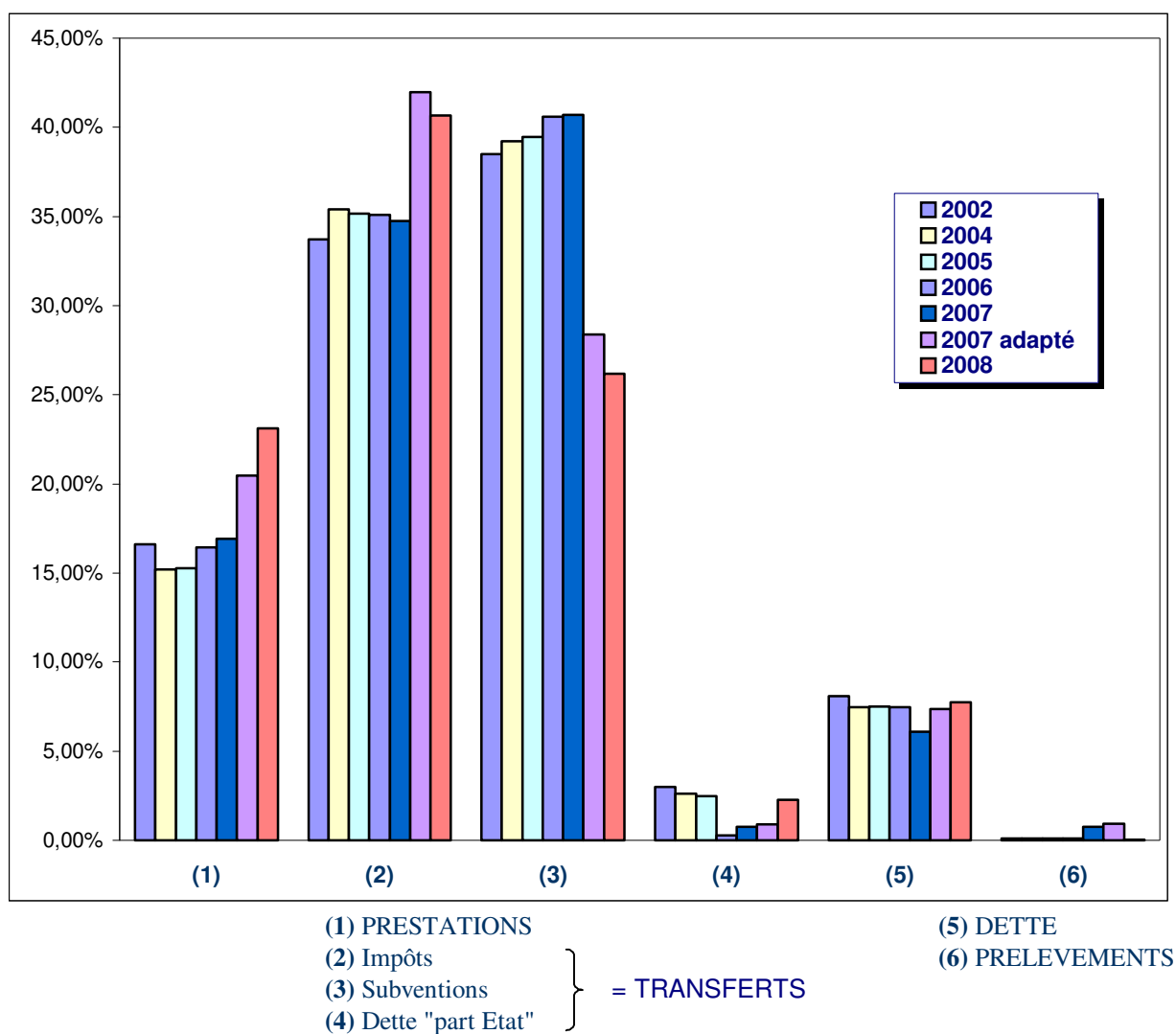
<sup>(2)</sup> Source : « Finances locales – Juin 2007 », p. 13, Dexia Banque, Direction Research.

#### 4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

##### Tableaux de synthèse et graphiques généraux :



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre						
	2002	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008
<b>Prestations</b>	16,61%	15,19%	15,29%	16,44%	16,93%	20,45%	23,13%
<b>Transferts</b>	75,20%	77,24%	77,10%	75,98%	76,19%	71,24%	69,10%
*Impôts	33,72%	35,40%	35,16%	35,09%	34,75%	41,97%	40,65%
~ IPP	12,83%	12,53%	12,25%	12,22%	11,79%	14,24%	13,90%
~ PI	12,22%	14,50%	14,27%	14,41%	14,63%	17,67%	16,89%
~ Autres impôts	8,67%	8,37%	8,64%	8,47%	8,33%	10,06%	9,87%
*Subventions	38,50%	39,23%	39,45%	40,60%	40,70%	28,37%	26,18%
~ Fonds communes	14,16%	13,43%	13,73%	14,06%	14,11%	17,04%	15,56%
~ Subv. Cte fr. Enseign.	15,98%	16,51%	16,54%	18,00%	17,21%	<b>0,00%</b>	0,00%
~ Autres subventions	8,35%	9,29%	9,18%	8,55%	9,38%	11,33%	10,62%
*Dettes "Part Etat"	2,99%	2,61%	2,48%	0,29%	0,75%	0,90%	2,27%
<b>Dettes</b>	8,07%	7,47%	7,51%	7,48%	6,10%	7,37%	7,74%
*Bénéfices électricité	6,97%	6,41%	6,44%	5,90%	5,07%	6,12%	6,51%
*Dividendes (hors élec.)	1,04%	1,02%	1,04%	1,08%	0,94%	1,14%	1,12%
<b>Prélèvements</b>	0,11%	0,10%	0,10%	0,10%	0,77%	0,93%	0,02%
<b>Total exercice propre</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



<b>RECETTES PAR HABITANT</b>	<b>ROCHEFORT</b>					<b>CLUSTER</b>				<b>REGION WALLONNE</b>			
<b>Ventilation économique (a)</b>	2004	2005	2006	2007	2008 (b)	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Prestations	203,83	208,10	230,80	246,69	297,58	153	148	161	192	59	61	64	71
Transferts	1.036,28	1.049,24	1.066,43	1.109,94	888,91	954	971	990	938	961	987	1006	903
Transferts hors subv. Cté fr. enseignement	814,74	824,13	813,76	859,25	888,91								
- Impôts totaux (c)	474,97	478,54	492,49	506,21	522,91	455	466	475	476	489	496	502	516
- Impôts <u>hors</u> Belgacom (c)	445,25	448,47	461,61	475,02	491,13								
. Impôt personnes physiques	168,10	166,70	171,46	171,78	178,79	157	164	164	165	190	191	194	201
. Précompte immobilier (c)	194,57	194,20	202,20	213,12	217,21	172	169	173	177	188	191	194	201
. P.I. <u>hors</u> Belgacom (c)	164,85	164,13	171,32	181,93	185,44								
. Autres impôts	112,30	117,64	118,82	121,31	126,90	127	133	138	134	111	114	115	118
- Fonds	180,16	186,89	197,31	205,56	200,21	226	22	230	234	195	202	213	214
Recettes de dette	100,16	102,21	105,00	88,88	99,62	45	61	57	52	63	67	72	69
Prélèvements	1,39	1,37	1,37	11,25	0,29								
<b>Total des R.O. (exercice propre)</b>	<b>1.341,66</b>	<b>1.360,92</b>	<b>1.403,60</b>	<b>1.456,76</b>	<b>1.286,40</b>	<b>1152</b>	<b>1180</b>	<b>1208</b>	<b>1182</b>	<b>1083</b>	<b>1115</b>	<b>1142</b>	<b>1043</b>
<b>Total hors subv. Cté fr. enseignement</b>	<b>1.120,12</b>	<b>1.135,82</b>	<b>1.150,94</b>	<b>1.206,07</b>	<b>1.286,40</b>								

(a) Source : "Rochefort, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2007, à savoir 12.158 habitants (Source : Registre national).

Comme mentionné en page 23, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses).

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs.

C'est la raison pour laquelle, afin de disposer de points de comparaison pour 2008, ont été ajoutés :

- dans le tableau de la page 37 (« Ventilation économique » en %), une colonne « 2007 adapté »,
- dans le tableau de la page 38, deux lignes (« Transferts hors subv. Cte fr. enseignement » et « Total hors subv. Cte fr. enseignement ») reprenant des montants hors subventions fictives de la Communauté française. Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable « adapté ».

#### 4.1. Les transferts

##### 4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent environ 7/10<sup>ème</sup> des recettes de l'exercice propre (69,10 % en 2008).

Ils augmentent chaque année comme le montrent le tableau de la page précédente, passant de 814,74 EUR/habitant en 2004 adapté à 888,91 EUR en 2008.

##### 4.1.2. Les impôts

- 4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 40,65 % des recettes de l'exercice propre 2008 (contre 41,97 % en 2007 adapté), soit en chiffres absolus 6.336.606,34 EUR en 2008 (6.151.802,31 EUR en 2007).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort		Cluster	Région
	Total	dont Belgacom		
1999	342,15		359	394
2000	377,18		377	407
2001	416,07		398	435
2002	421,28		422	454
2003	474,07	29,37	438	469
2004	474,97	29,72	455	489
2005	478,54	30,07	466	496
2006	492,49	30,88	475	502
2007	506,21	31,19	476	516
2008	522,91	31,78	/	/

## 4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2008 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,35

Pour rappel, la suppression de l'exemption dont bénéficiait la SA BELGACOM de tout impôt ou taxe au profit des communes explique le saut important de recette supplémentaire entre 2002 et 2003 (environ 350.000 EUR à indexer).

Le rendement des additionnels au précompte immobilier augmente parce que la base taxable s'élargit constamment (revenu cadastral imposé non indexé : 6.062.633 en 2007 contre 5.662.424 en 2003) (taux maximum recommandé : 2.600).

Cette progression reste intéressante étant donné que la Région wallonne a effectivement compensé les effets de la réforme fiscale décidée en 2003<sup>(1)</sup> (voir dernier alinéa du point 4.1.3.1 ci-après relatif aux fonds, page 43).

Comparativement (chiffres budgétaires 2007), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster est de 2.531 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.430. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 8,20 à Rochefort
- 6,98 dans le cluster
- 8,26 en Région wallonne.

<sup>(1)</sup> Remplacement des réductions proportionnelles (10 ou 20 %) du P.I. pour personnes à charge, par des déductions forfaitaires (125 ou 250 EUR). Relèvement du seuil d'exonération au P.I. pour le matériel et outillage de 159 EUR à 795 EUR. Gel de l'indexation du revenu (à l'index relatif à l'année 2002).



2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en %	Moins-values en recettes d'additionnels à l'IPP suite à la réforme fiscale *
1999	1.636.762,04		
2000	1.683.785,41	2,87%	
2001	1.917.374,46	13,87%	
2002	1.893.809,63	-1,23%	-19.000 EUR
2003	1.934.648,16	2,16%	-66.000 EUR
2004	2.003.797,28	3,57%	-94.000 EUR
2005	2.004.894,32	0,05%	-150.000 EUR
2006	2.064.083,93	2,95%	-252.000 EUR
2007	2.084.190,59	0,97%	chiffre non connu
2008	2.166.575,02	3,95%	chiffre non connu

\* Estimation de l'U.V.C.W. (taux : 7,80 %)

L'impact négatif de la réforme fiscale fédérale sur l'I.P.P. dont le plein effet s'est fait sentir en 2006 plombe fortement le produit de cette recette communale. Vu « la perte de produit fiscal attendu », les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Pour rappel, le taux à Rochefort est de 7,80 %.

A titre de comparaison, on indiquera que :

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 7,93 % et celui des communes wallonnes de 7,56% (budget 2007).
- . le produit de cette importante taxe est de 178,79 EUR par habitant à Rochefort (en 2007, 171,78 EUR à Rochefort, 165 EUR au niveau du cluster et 201 EUR en Région wallonne).

3) La fiscalité communale propre :

Afin de couvrir l'augmentation à partir du 01.01.2008, du coût du traitement des déchets ménagers et encombrants (de 57,41 EUR la tonne à 96 EUR la tonne), les différents règlements en la matière ont été adaptés, à savoir :

- . la taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés (augmentation de 8 EUR des barèmes)
- . la redevance pour la délivrance de sacs pour les déchets (de 1,25 à 1,60 EUR pour les sacs de 60 l)
- . la redevance pour le déversement de déchets inertes au CET de classe III (de 6,20 à 7 EUR la tonne)
- . la redevance pour l'enlèvement et le traitement des immondices des établissements commerciaux et assimilés (de 820 EUR à 880 EUR par an pour l'enlèvement d'un conteneur).

Le taux de quelques autres redevances est majoré :

- . la tarification pour le camping\*\*\*\* de Rochefort adaptée en fonction des nouvelles conditions d'accueil
- . la redevance pour la concession de sépultures et pour la vente de caveaux dans les cimetières communaux (voir point 3.1.5.4. ci-avant, page 31)

. la redevance sur les installations foraines (augmentation d'environ 10 %).

#### 4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures diminuent puisqu'elles passent de 4.151.654,81 EUR en 2007 adapté à 4.081.676,96 EUR en 2008.

Elles restent cependant un élément significatif des recettes ordinaires (26,18 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales. Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifique sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

##### 4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent
1999	1.786.869,87	151,85	/
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%
2008	2.426.201,61	200,21	-2,72%

Cette forme traditionnellement importante de ressources est en régression en 2008 alors qu'elle se situe déjà à un niveau nettement trop bas (15,56 % des recettes ordinaires de l'exercice propre 2008).

Rochefort reçoit une quote-part inférieure à celle des autres communes du même cluster et à celle des autres communes wallonnes (voir tableau, page 38 - Exemple, en 2007, 234 EUR/habitant pour le cluster et 214 EUR/habitant pour la Région wallonne).

Selon l'U.V.C.W., « il est indispensable que les villes et communes disposent d'une assise financière suffisante et stable.

C'est pourquoi l'Union des Villes et Communes de Wallonie revendique le *refinancement du Fonds des communes*, dotation générale. En effet, au cours des dernières années, la part du Fonds des

communes dans les recettes communales n'a cessé de diminuer jusqu'à son actuel plancher historique de 20 % ; *pour garder l'équilibre des sources de financement* des communes, il doit remonter à minimum 25 %. Le Fonds des communes doit en effet répondre aussi bien au besoin de péréquation entre communes qu'à la prise en charge de la problématique des villes-centres qui assurent des services pour toute une sous-région. Le Fonds des communes doit ensuite être assorti d'un mécanisme de *liaison automatique* à l'évolution des charges des communes, de sorte que la part du Fonds dans les recettes communales soit stabilisée. »<sup>(1)</sup>

A noter que la rubrique « Fonds » intègre l'aide octroyée par la Région Wallonne dans le cadre de l'Axe 1 du « Plan Tonus communal ». Une inscription identique à celle de 2007 est autorisée (130.390,74 EUR). Le cas échéant, la tranche « compensation de la perte dans la dotation principale » pourra être inscrite en cours d'exercice.

Depuis 2005, le Gouvernement wallon compense les effets négatifs de la réforme fiscale wallonne sur les communes (voir 4.1.2.2, 1°, page 40) (118.818,68 EUR).

#### 4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie ne progresse pas par rapport à l'année précédente : 1.655.475,35 EUR en 2008 contre 1.657.568,26 EUR en 2007 adapté.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan de Prévention de Proximité, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, ...), pour un montant total de 891.501,25 EUR dont 572.368,82 EUR pour les 212 points APE (182 Ville + 27 cédés par le CPAS + 3 PCE)
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental (total : 332.202 EUR), qui ne couvrent qu'une partie des dépenses de ce type.
- . les subventions de fonctionnement du Forem (18.056 EUR) et de la Région wallonne pour le Plan de Prévention de Proximité (23.100 EUR)

---

<sup>(1)</sup> « La maîtrise et le pilotage de la dépense locale: présentation de la situation belge », Louise-Marie Bataille et Olivier Dubois - Avril 2007 (<http://www.uvcw.be/articles/3,13,2,0,1953.htm>)

- . la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I. (148.852,38 EUR)
- . la compensation octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (32.701,92 EUR en 2008)
- . la retenue-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins (16.150 EUR)
- . l'intervention du personnel dans les titres-repas (25.000 EUR)
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale (26.214,75 EUR)
- . les subventions de l'ONE pour l'accueil extrascolaire (34.266 EUR)
- . l'intervention du Forem (2.000 EUR) et de la commune de Houyet (3.361,25 EUR) dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances (38.500 EUR).

#### 4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2008 à un montant total de 353.497,79 EUR :

- 339.944,45 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2, page 24, pour ce poste inscrit en dépenses/recettes) dont le remboursement par la Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n°1838 et n°1863 contractés pour le subventionnement de la maison de repos.
- 13.552,84 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 12 des Annexes).

## 4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Leur progression s'accélère. La croissance du montant total des prestations *en 2008 (3.606.118,78 EUR soit 297,58 EUR/habitant* contre 2.993.047,09 EUR soit 246,18 EUR/habitant en 2007) résulte pour l'essentiel :

- de la redevance pour l'occupation du camping\*\*\*\* de Rochefort (+180.000 EUR suivant une prévision prudente des recettes générées par la nouvelle tarification au 01.01.2008 combinée à l'augmentation de la capacité d'accueil)
- pour la première fois, du remboursement par l'Association de droit public « Résidence Préhyr » non seulement des charges 2008 des deux emprunts communaux en cours pour le financement des travaux de construction, soit 105.287,70 EUR (voir ci-avant point 3.1.2.6., page 26) mais aussi de la totalité

des charges des emprunts concernant cet investissement et déjà venus à échéance, soit 110.144,25 EUR (remboursement unique)

- de l'augmentation de l'un des deux éléments constitutifs du prix de l'eau, à savoir le coût-vérité de l'assainissement (C.V.A.) de 0,795 EUR/m<sup>3</sup> à 1,055EUR/m<sup>3</sup> conjuguée à la prévision de vente de 25.000 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires (total des 2 facteurs : + 201.510 EUR).

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ... (706.600 EUR)
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ... (1.744.175 EUR dont 1.524.175 EUR pour l'eau – voir supra)
- la redevance versée par le concessionnaire de l'abattoir communal de Rochefort (252.534,52 EUR)
- les ventes de bois (*en 2008, 250.000 EUR* après l'année record 2007 : 300.000 EUR au budget initial et 565.000 EUR après adaptation du crédit au tableau de synthèse 2008)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse (3.000 EUR) et sur le complexe loué à La Poste (38.000 EUR)
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables (35.000 EUR)
- la contribution au Fonds social de l'eau (6.562,50 EUR)
- le produit de la taxe sur les déversements à la décharge du Vesty (8.000 EUR à reverser à la Région wallonne)
- la récupération des frais de poursuite et de procédure (6.000 EUR)
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à l'asbl Grotte de Lorette-Rochefort (6.197,34 EUR), au Tennis Club de Jemelle (15.000 EUR), au Tennis Club de Han-sur-Lesse (5.887,47 EUR) et à la « Pelote Jemelloise » (805 EUR).

### **4.3. La dette**

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire se monte à 1.207.214,69 EUR (7,06 % de l'exercice propre – 99,62 EUR par habitant).

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

#### **4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.**

Depuis 2007, la Ville ne bénéficie plus que d'une partie des recettes non récurrentes provenant de la reprise du réseau géré par la R.E.R. (fonction 552 du budget ordinaire) :

- la rémunération via l'intercommunale IDEFIN des 2.999 parts sociales Electrabel détenues fictivement, et ce à 100 % jusqu'au 31.12.2006, est réduite à 75 % (jusqu'au 31.12.2011). Pour 2008, cette rémunération a été budgétisée au montant de 53.382 EUR contre 37.337,55 EUR en 2007 ;
- depuis le 01.01.2007, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, ce qui implique que le budget

de celle-ci ne permet plus le versement d'un bénéfice à la Ville (recette en moins) mais à l'inverse nécessite le financement de la perte (voir annexe n°13 du budget, p.109) :

- rappelons également que, depuis 2003, la RER ne rembourse plus à la Ville les charges des emprunts contractés en son nom. Ceux-ci ont alors été intégrés dans la dette « Part communale » brute (*en 2008 : 187.356,28 EUR*) (voir point 3.1.2.6 ci-avant, page 26).

Les recettes récurrentes se répartissent comme suit :

- les dividendes versées par IDEFIN, soit un montant total estimé à *582.783 EUR* (2007 : 611.909 EUR) ;
- la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEG : *379.161 EUR* (2007 : 236.297 EUR) en forte augmentation à la suite de la décision du Conseil communal du 05.12.2007 de raccourcir de 17 à 10 ans l'étalement de la cession par la Ville à IDEFIN de parts sociales détenues en IDEG avec, consécutivement, l'augmentation de 7.079 à 10.856 du nombre de parts cédées annuellement.

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit :

- en chiffres absolus : *1.015.326 EUR en 2008* contre 895.543,55 EUR en 2007
- en chiffres relatifs, par rapport à l'exercice propre : 6,51 % en 2008 contre 6,12 % en 2007 adapté.

#### 4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville reçoit des dividendes annuels du Holding Communal (Dexia Banque S.A.), de la Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.) et de l'intercommunale BRUTELE, pour un montant total de *173.858,69 EUR* (166.362,23 EUR en 2007).

#### 4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

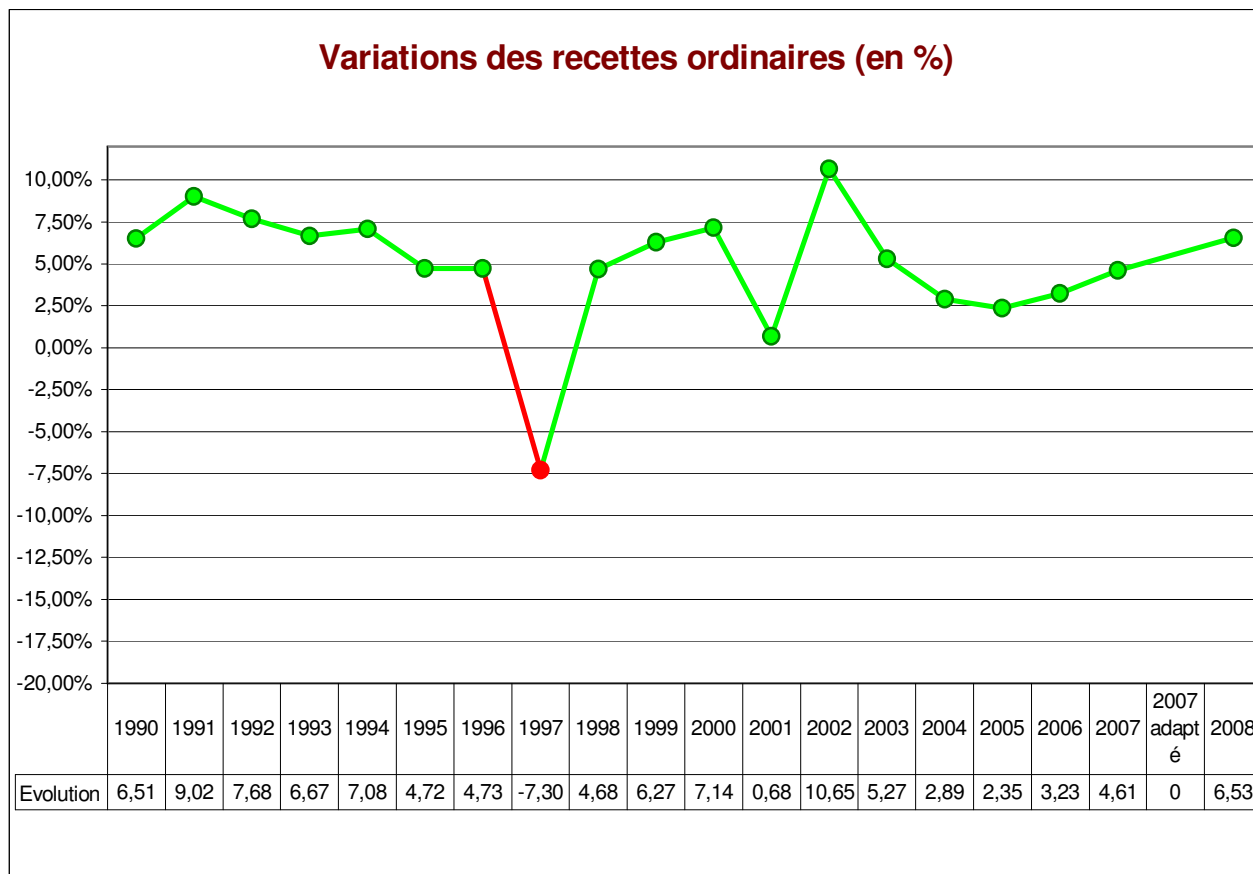
Les intérêts créditeurs pour 2008 se chiffrent à *8.000 EUR* (16.500 EUR en 2007).

### 4.4. Les prélèvements

Le solde de la provision de 16.509,21 EUR, constituée en 1999 et provenant de la vente des bois au Parc d'Activités Economiques (extension Nord), à savoir 3.500 EUR, permettra de procéder en temps utile aux travaux d'entretien du boisement qui va être réalisé au printemps 2008 à Lavaux-Sainte-Anne sur des terrains acquis dans le cadre d'un échange.

#### 4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 34), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celle de 1997.

Le pourcentage de croissance enregistré en 2008 (6,53 %) est :

- supérieur à celui des 5 exercices précédents
- inférieur à la moyenne de la période considérée (4,92 %)
- supérieur à celui du total des dépenses ordinaires (5,57 %).

A titre de comparaison<sup>(1) (2)</sup>, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

- de 4,1 % en 2002
- de 4,7 % en 2003
- de 5,6 % en 2004
- de 1,8 % en 2005
- de 2,2 % en 2006
- de 1,8 % en 2007 (estimation).

« Ce ralentissement progressif de ces dernières années tranche comparativement au taux moyen de 3,4 % de croissance au cours de la période 2001-2007 »<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

<sup>(2)</sup> Source : « Finances locales – Juin 2007 », p3, Dexia Banque, Direction Research.

## 5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

**5.1.** Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

**5.2.** Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

**5.3.** Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

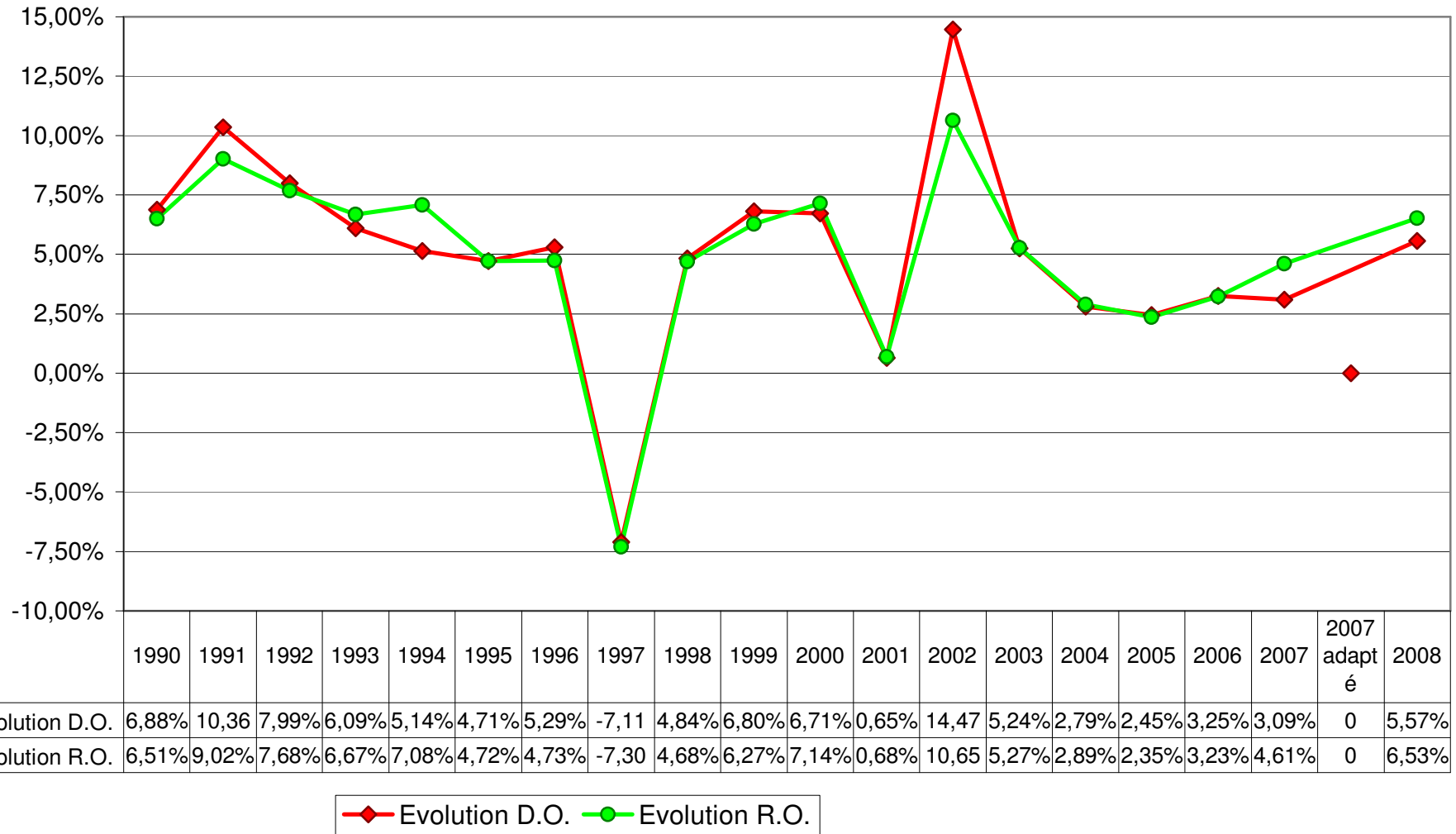
- Fonction 124 : Patrimoine privé  
Solde net : -99.426,04 EUR (-100.625,22 en 2007, -86.287,56 EUR en 2006, -108.010,00 EUR en 2005, -98.726,11 EUR en 2004 et -145.154,17 EUR en 2003).  
Les dépenses consacrées au patrimoine privé communal (donc hors Hôtel de Ville, STC, cultes, culture, ...) sont supérieures aux recettes de la fonction.
- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)  
Solde net : -564.035,78 EUR (-541.998,57 EUR en 2007, -553.622,54 EUR en 2006, -427.992,14 EUR en 2005, -476.273,32 EUR en 2004 et -471.561,48 EUR en 2003).  
Le coût net de ce service repart à la hausse.
- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire  
Solde net : -661.236,40 EUR (-621.656,48 EUR en 2007, -570.937,22 EUR en 2006, -560.511,26 EUR en 2005, -552.613,75 EUR en 2004 et -577.117,11 EUR en 2003).  
Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement, en croissance quasi-continue.
- Fonction 874 : Distribution d'eau  
Solde net : +230.798,62 EUR (+237.603,09 EUR en 2007, +220.549,91 EUR en 2006, +137.713,53 EUR en 2005, +151.579,57 EUR en 2004 et +192.863,76 EUR en 2003).  
Afin d'apprécier le coût réel du service, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité doit être déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne.

**5.4.** A la page 50, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années.



SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	2.600,00	0,21	0,02%	50.701,92	4,18	0,33%	48.101,92
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	2.426.201,61	200,21	15,56%	2.426.201,61
Impôts et redevances	20.500,00	1,69	0,13%	6.336.606,34	522,91	40,65%	6.316.106,34
Assurances	75.305,00	6,21	0,48%	38.000,00	3,14	0,24%	-37.305,00
Administration générale	2.233.018,82	184,27	14,12%	171.061,00	14,12	1,10%	-2.061.957,82
Patrimoine privé	557.947,86	46,04	3,53%	458.521,82	37,84	2,94%	-99.426,04
Services généraux	231.825,15	19,13	1,47%	29.600,00	2,44	0,19%	-202.225,15
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Pompiers	860.691,72	71,03	5,44%	296.655,94	24,48	1,90%	-564.035,78
Justice, Police	934.830,03	77,14	5,91%	63.026,16	5,20	0,40%	-871.803,87
Communic.-Voirie-Cours d'eau	2.547.672,50	210,24	16,11%	281.981,60	23,27	1,81%	-2.265.690,90
Commerce-Industrie	799.095,15	65,94	5,05%	1.446.819,34	119,39	9,28%	647.724,19
Agriculture - Sylviculture	132.732,72	10,95	0,84%	544.500,00	44,93	3,49%	411.767,28
Enseignement gardien et primaire	1.055.144,24	87,07	6,67%	393.907,84	32,51	2,53%	-661.236,40
Enseignement secondaire	15.179,14	1,25	0,10%	3.372,80	0,28	0,02%	-11.806,34
Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Bibliothèques publiques	101.763,16	8,40	0,64%	56.168,75	4,64	0,36%	-45.594,41
Éducation populaire et arts	1.348.884,55	111,31	8,53%	337.993,58	27,89	2,17%	-1.010.890,97
Cultes	278.752,42	23,00	1,76%	1.550,11	0,13	0,01%	-277.202,31
Sécurité et assistance sociales	1.551.056,89	128,00	9,81%	584.601,59	48,24	3,75%	-966.455,30
Aide sociale et familiale	129.459,80	10,68	0,82%	80.393,00	6,63	0,52%	-49.066,80
Emploi	20.177,68	1,67	0,13%	5.361,25	0,44	0,03%	-14.816,43
Institutions de soins	31.373,00	2,59	0,20%	0,00	0,00	0,00%	-31.373,00
Alimentation - Eau	1.643.971,71	135,66	10,40%	1.818.311,96	150,05	11,66%	174.340,25
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	308.992,89	25,50	1,95%	252.534,52	20,84	1,62%	-56.458,37
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.334.978,82	110,16	8,44%	1.565.777,44	129,21	10,04%	230.798,62
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	681.264,65	56,22	4,31%	67.773,95	5,59	0,43%	-613.490,70
Eaux usées	102.955,67	8,50	0,65%	0,00	0,00	0,00%	-102.955,67
Cimetières- Protection environnement	162.475,38	13,41	1,03%	62.004,00	5,12	0,40%	-100.471,38
Logement-Urbanisme	291.098,23	24,02	1,84%	33.500,00	2,76	0,21%	-257.598,23
<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	<b>15.809.775,47</b>	<b>1.304,65</b>	<b>100,00%</b>	<b>15.588.614,56</b>	<b>1.286,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>-221.160,91</b>

## Evolution D.O./R.O. (Exercice propre)



## 6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

**6.1.** Pour la 2<sup>nd</sup>e année consécutive (voir notamment le graphique à la page suivante), le solde net négatif (déficit) à l'exercice propre décroît (221.160,91 EUR, soit 1,4 % des recettes de l'exercice propre).

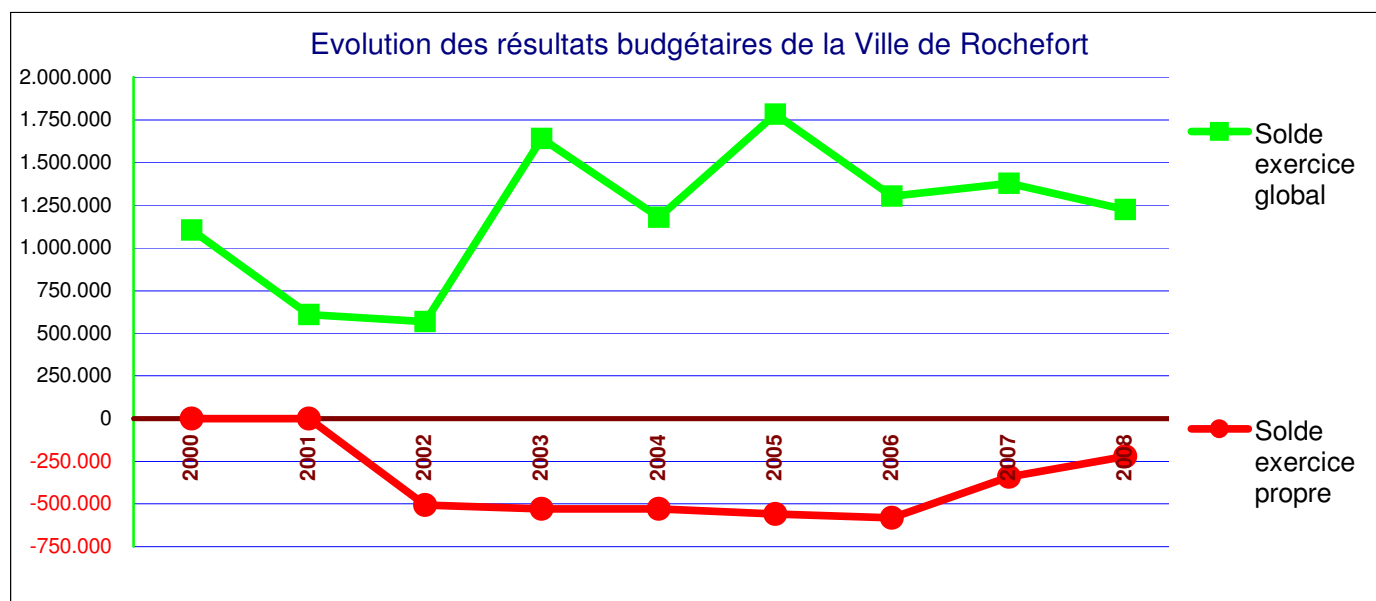
La règle du tiers boni telle qu'elle est décrite dans la circulaire budgétaire est respectée. En effet, le mali (-221.160,91 EUR) est inférieur à 449.396,57 EUR (= tiers boni), ce dernier chiffre représentant le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2007 (1.498.189,69 EUR, suivant le tableau de synthèse, page 1 du service ordinaire du budget).

**6.2.** Le solde de l'exercice global s'élève à 1.223.551,58 EUR (boni) (1.377.698,99 EUR en 2007).

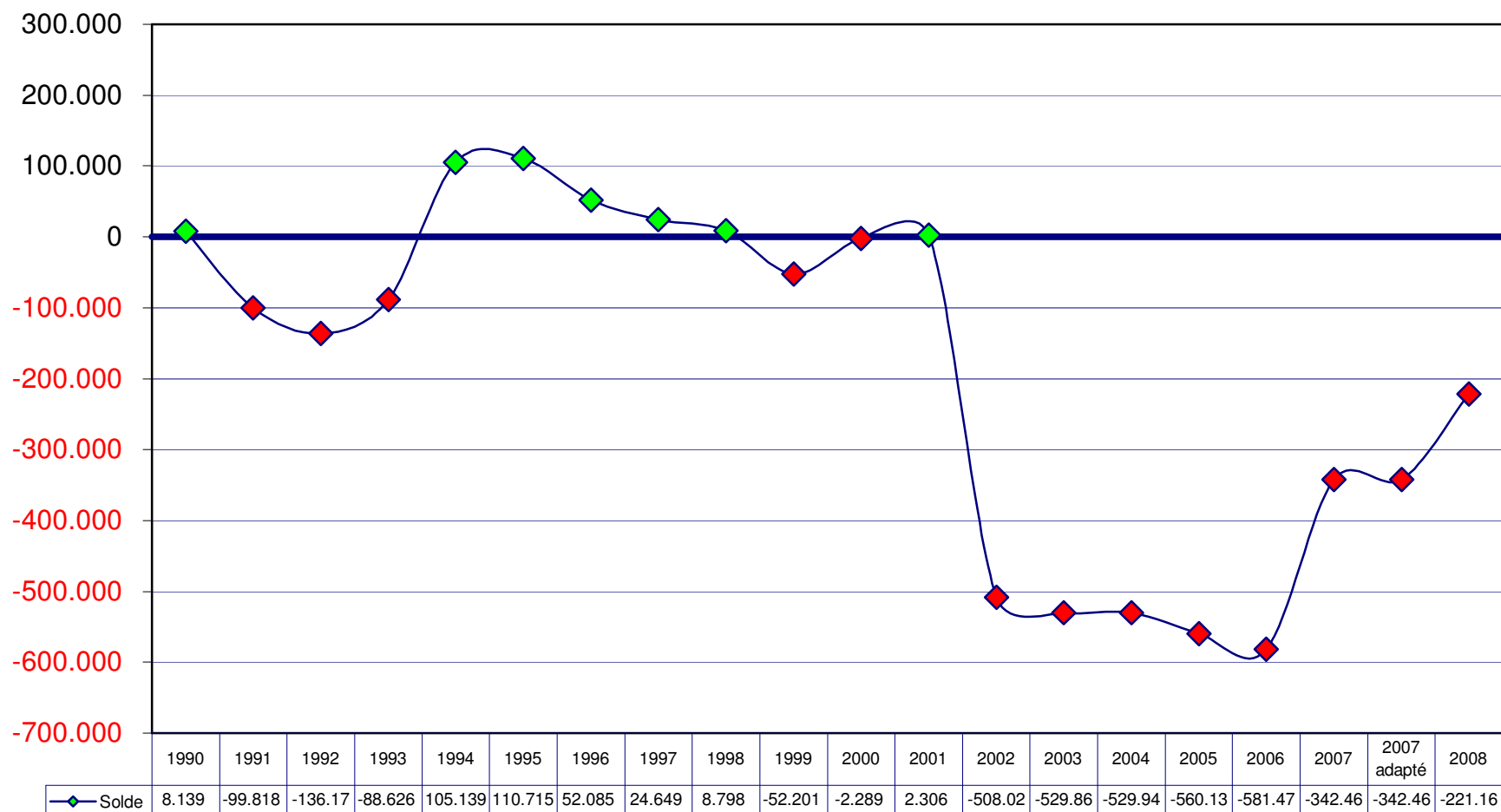
Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2007 (+ 1.498.189,69 EUR) sera remplacé par le résultat du compte 2006 puis du compte 2007, par voie de modifications budgétaires.

**6.3.** Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. La situation de Rochefort apparaît plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
<b>Solde exercice propre</b>										
<b>ROCHEFORT</b>										
- en EUR	-2.289	-2.306	-508.029	-529.861	-529.947	-560.133	-581.474	-342.462	-221.161	
- en EUR/habitant	-0,19	-0,19	-42,99	-44,63	-44,46	-46,57	-48,30	-28,23	-18,25	
<b>CLUSTER (en EUR/hab.)</b>	7	-6	-20	-30	-29	-11	-19	-8		
<b>REGION (en EUR/hab.)</b>	10	-12	-17	-19	-28	-13	-7	-17		
% communes wallonnes en déficit	25,2 %	56,1 %	47,0 %	43,9 %	29,4 %	35,2 %	29,4 %	49,3 %		
<b>Solde exercice global</b>										
<b>ROCHEFORT</b>										
- en EUR	1.104.006	609.758	570.644	1.638.919	1.178.671	1.781.939	1.304.962	1.377.699	1.223.552	
- en EUR/habitant	93,98	51,40	48,29	138,04	98,88	148,16	108,40	113,55	100,97	
<b>CLUSTER (en EUR/hab.)</b>	69	58	62	63	77	88	78	62		
<b>REGION (en EUR/hab.)</b>	69	58	62	67	95	105	103	95		



## Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 17 décembre 2008.